

REPUBLIQUE FRANÇAISE

Communes - Mairie de NIVILLAC (1)
AGREGÉ AU BUDGET PRINCIPAL DE (2)

Numéro SIRET : 21560147700189

POSTE COMPTABLE : CFP LA ROCHE MUZILLAC

M. 14

Budget primitif
 voté par nature

BUDGET : Mairie de NIVILLAC (3)

ANNEE 2018

(1) Indiquer la nature juridique et le nom de la collectivité ou de l'établissement (commune, CCAS, EPCI, syndicat mixte, etc).

(2) A renseigner uniquement pour les budgets annexes.

(3) Indiquer le budget concerné : budget principal ou libellé du budget annexe.

Sommaire

I - Informations générales (6)

A - Informations statistiques, fiscales et financières	4
B - Modalités de vote du budget	5

II - Présentation générale du budget

A1 - Vue d'ensemble - Sections	6
A2 - Vue d'ensemble - Section de fonctionnement - Chapitres	7
A3 - Vue d'ensemble - Section d'investissement - Chapitres	9
B1 - Balance générale du budget - Dépenses	11
B2 - Balance générale du budget - Recettes	13

III - Vote du budget

A1 - Section de fonctionnement - Détail des dépenses	15
A2 - Section de fonctionnement - Détail des recettes	18
B1 - Section d'investissement - Détail des dépenses	20
B2 - Section d'investissement - Détail des recettes	22
B3 - Opérations d'équipement - Détail des chapitres et articles	24

IV - Annexes (7)

A - Eléments du bilan

A1 - Présentation croisée par fonction (1)	32
A1.1 - Présentation croisée par fonction - Détail fonctionnement	Sans Objet
A1.2 - Présentation croisée par fonction - Détail investissement	Sans Objet
A2.1 - Etat de la dette - Détail des crédits de trésorerie	37
A2.2 - Etat de la dette - Répartition par nature de dette	38
A2.3 - Etat de la dette - Répartition des emprunts par structure de taux	44
A2.4 - Etat de la dette - Typologie de la répartition de l'encours	46
A2.5 - Etat de la dette - Détail des opérations de couverture	47
A2.6 - Etat de la dette - Dette pour financer l'emprunt d'un autre organisme	49
A2.7 - Etat de la dette - Autres dettes	50
A3 - Méthodes utilisées pour les amortissements	51
A4 - Etat des provisions	52
A5 - Etalement des provisions	53
A6.1 - Equilibre des opérations financières - Dépenses	54
A6.2 - Equilibre des opérations financières - Recettes	55
A7.1.1 - Etats des dépenses et recettes des services d'eau et d'assainissement - Fonctionnement (2)	57
A7.1.2 - Etats des dépenses et recettes des services d'eau et d'assainissement - Investissement (2)	58
A7.2.1 - Etats de la répartition de la TEOM - Fonctionnement (3)	Sans Objet
A7.2.2 - Etats de la répartition de la TEOM - Investissement (3)	Sans Objet
A8 - Etat des charges transférées	59
A9 - Détail des opérations pour le compte de tiers	60

B - Engagements hors bilan

B1.1 - Etat des emprunts garantis par la commune ou l'établissement (4)	61
B1.2 - Calcul du ratio d'endettement relatif aux garanties d'emprunt	63
B1.3 - Etat des contrats de crédit-bail	64
B1.4 - Etat des contrats de partenariat public-privé	65
B1.5 - Etat des autres engagements donnés	66
B1.6 - Etat des engagements reçus	67
B1.7 - Subventions versées dans le cadre du vote du budget (5)	68
B2.1 - Etat des autorisations de programme et des crédits de paiement afférents	69
B2.2 - Etat des autorisations d'engagement et des crédits de paiement afférents	70
B3 - Emploi des recettes grevées d'une affectation spéciale	71

C - Autres éléments d'informations

C1 - Etat du personnel	72
C2 - Liste des organismes dans lesquels a été pris un engagement financier (4)	76
C3.1 - Liste des organismes de regroupement auxquels adhère la commune ou l'établissement	77
C3.2 - Liste des établissements publics créés	78
C3.3 - Liste des services individualisés dans un budget annexe	79
C3.4 - Liste des services assujettis à la TVA et non érigés en budget annexe	80

D - Décision en matière de taux de contributions directes - Arrêté et signatures

D1 - Décision en matière de taux de contributions directes	81
--	----

- (1) Cette présentation est obligatoire pour les communes de 3 500 habitants et plus (art. L. 2312-3 du CGCT), les groupements comprenant au moins une commune de 3 500 habitants et plus (art. R. 5211-14 du CGCT) et leurs établissements publics. Elle n'a cependant pas à être produite par les services et activité unique érigés en établissement public ou budget annexe. Les autres communes et établissements peuvent les présenter de manière facultative.
- (2) Cet état ne peut être produit que par les communes dont la population est inférieure à 500 habitants et qui gèrent les services de distribution de l'eau potable et d'assainissement sous forme de régie simple sans budget annexe (art. L. 2221-11 du CGCT).
- (3) Cet état est obligatoirement produit par les communes et groupements de communes de 10 000 habitants et plus ayant institué la TEOM et assurant au moins la collecte des déchets ménagers (art. L. 2313-1 du CGCT).
- (4) Ces états ne sont obligatoires que pour les communes de 3 500 habitants et plus (art. L. 2313-1 du CGCT), les groupements comprenant au moins une commune de 3 500 habitants et plus (art. L. 5211-36 du CGCT, art. L. 5711-1 du CGCT) et leurs établissements publics.
- (5) Si la commune ou l'établissement décide d'attribuer des subventions dans le cadre du budget dans les conditions décrites à l'article L. 2311-7 du CGCT.
- (6) Les associations syndicales autorisées doivent utiliser leur état particulier « *Informations générales* » annexé à l'arrêté n° NOR : INTB1237402A, relatif au cadre budgétaire et comptable applicable aux associations syndicales autorisées.
- (7) Les associations syndicales autorisées remplissent et joignent uniquement les états qui les concernent au titre de l'exercice et au titre du détail des comptes de bilan.

Préciser, pour chaque annexe, si l'état est sans objet le cas échéant.

Code INSEE 56147	Mairie de NIVILLAC Mairie de NIVILLAC	BP 2018
----------------------------	--	--------------------------

I – INFORMATIONS GENERALES	I
INFORMATIONS STATISTIQUES, FISCALES ET FINANCIERES	A

Informations statistiques	Valeurs
Population totale (colonne h du recensement INSEE) :	4572
Nombre de résidences secondaires (article R. 2313-1 <i>in fine</i>) :	281
Nom de l'EPCI à fiscalité propre auquel la commune adhère :	
4	

Potentiel fiscal et financier (1)		Valeurs par hab. (population DGF)	Moyennes nationales du potentiel financier par habitants de la strate
Fiscal	Financier		
2099206	2826790	589.77	926.17

Informations financières – ratios (2)		Valeurs	Moyennes nationales de la strate (3)
1	Dépenses réelles de fonctionnement/population	0	0
2	Produit des impositions directes/population	0	0
3	Recettes réelles de fonctionnement/population	0	0
4	Dépenses d'équipement brut/population	0	0
5	Encours de dette/population	0	0
6	DGF/population	0	0
7	Dépenses de personnel/dépenses réelles de fonctionnement (2)	0	0
8	Dépenses de fonct. et remb. dette en capital/recettes réelles de fonct. (2)	0	0
9	Dépenses d'équipement brut/recettes réelles de fonctionnement (2)	0	0
10	Encours de la dette/recettes réelles de fonctionnement (2)	0	0

Dans l'ensemble des tableaux, les cases grisées ne doivent pas être remplies.

(1) Il s'agit du potentiel fiscal et du potentiel financier définis à l'article L. 2334-4 du code général des collectivités territoriales qui figurent sur la fiche de répartition de la DGF de l'exercice N-1 établie sur la base des informations N-2 (transmise par les services préfectoraux).

(2) Les ratios 1 à 6 sont obligatoires pour les communes de 3 500 habitants et plus et leurs établissements publics administratifs ainsi que pour les EPCI dotés d'une fiscalité propre comprenant au moins une commune de 3 500 habitants et plus.

Les ratios 7 à 10 sont obligatoires pour les communes de 10 000 habitants et plus et leurs établissements publics administratifs ainsi que pour les EPCI dotés d'une fiscalité propre comprenant au moins une commune de 10 000 habitants et plus (cf. articles L. 2313-1, L. 2313-2, R. 2313-1, R. 2313-2 et R. 5211-15 du CGCT). Pour les caisses des écoles, les EPCI non dotés d'une fiscalité propre et les syndicats mixtes associant exclusivement des communes et des EPCI, il conviendra d'appliquer les ratios prévus respectivement par les articles R. 2313-7, R. 5211-15 et R. 5711-3 du CGCT.

(3) Il convient d'indiquer les moyennes de la catégorie de l'organisme en cause (commune, communauté urbaine, communauté d'agglomération, ...) et les sources d'où sont tirées les informations (statistiques de la direction générale des collectivités locales ou de la direction générale de la comptabilité publique). Il s'agit des moyennes de la dernière année connue.

I – INFORMATIONS GENERALES	I
MODALITES DE VOTE DU BUDGET	B

I – L'assemblée délibérante a voté le présent budget par nature :

- au niveau (1) du chapitre pour la section de fonctionnement,
- au niveau (1) du chapitre pour la section d'investissement.
 - avec (2) les chapitres « opérations d'équipement » de l'état III B 3.
 - sans (3) vote formel sur chacun des chapitres.

La liste des articles spécialisés sur lesquels l'ordonnateur ne peut procéder à des virements d'article à article est la suivante :

II – En l'absence de mention au paragraphe I ci-dessus, le budget est réputé voté par chapitre, et, en section d'investissement, sans chapitre de dépense « opération d'équipement ».

III – Les provisions sont (4) semi-budgétaires (pas d'inscriptions en recettes de la section d'investissement) .

IV – La comparaison avec le budget précédent (cf. colonne « Pour mémoire ») s'effectue par rapport à la colonne du budget (5) cumulé de l'exercice précédent.

V – Le présent budget a été voté (6) avec reprise des résultats de l'exercice N-1 après le vote du compte administratif N-1.

(1) A compléter par « du chapitre » ou « de l'article ».

(2) Indiquer « avec » ou « sans » les chapitres opérations d'équipement.

(3) Indiquer « avec » ou « sans » vote formel.

(4) A compléter par un seul des deux choix suivants :

- semi-budgétaires (pas d'inscription en recette de la section d'investissement),
- budgétaires (délibération n° du).

(5) Indiquer « primitif de l'exercice précédent » ou « cumulé de l'exercice précédent ».

(6) A compléter par un seul des trois choix suivants :

- sans reprise des résultats de l'exercice N-1,
- avec reprise des résultats de l'exercice N-1 après le vote du compte administratif N-1,
- avec reprise anticipée des résultats de l'exercice N-1.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
VUE D'ENSEMBLE	A1

FONCTIONNEMENT

		DEPENSES DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	RECETTES DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT
V O T E	CREDITS DE FONCTIONNEMENT VOTES AU TITRE DU PRESENT BUDGET (1)	5 443 843,32	3 841 222,00
+		+	+
R E P O R T S	RESTES A REALISER (R.A.R) DE L'EXERCICE PRECEDENT (2)	0,00	0,00
	002 RESULTAT DE FONCTIONNEMENT REPORTE (2)	(si déficit) 0,00	(si excédent) 1 602 621,32
=		=	=
TOTAL DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT (3)		5 443 843,32	5 443 843,32

INVESTISSEMENT

		DEPENSES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT	RECETTES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT
V O T E	CREDITS D'INVESTISSEMENT (1) VOTES AU TITRE DU PRESENT BUDGET (y compris le compte 1068)	2 063 975,00	2 612 931,12
+		+	+
R E P O R T S	RESTES A REALISER (R.A.R) DE L'EXERCICE PRECEDENT (2)	19 153,48	0,00
	001 SOLDE D'EXECUTION DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT REPORTE (2)	(si solde négatif) 529 802,64	(si solde positif) 0,00
=		=	=
TOTAL DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT (3)		2 612 931,12	2 612 931,12
TOTAL			
TOTAL DU BUDGET (3)		8 056 774,44	8 056 774,44

(1) Au budget primitif, les crédits votés correspondent aux crédits votés lors de cette étape budgétaire. De même, pour les décisions modificatives et le budget supplémentaire, les crédits votés correspondent aux crédits votés lors de l'étape budgétaire sans sommation avec ceux antérieurement votés lors du même exercice.

(2) A servir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.

Les restes à réaliser de la section de fonctionnement correspondent en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées et non rattachées telles qu'elles ressortent de la comptabilité des engagements et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre et non rattachées (R. 2311-11 du CGCT).

Les restes à réaliser de la section d'investissement correspondent en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées au 31/12 de l'exercice précédent telles qu'elles ressortent de la comptabilité des engagements et aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre au 31/12 de l'exercice précédent (R. 2311-11 du CGCT).

(3) Total de la section de fonctionnement = RAR + résultat reporté + crédits de fonctionnement votés.

Total de la section d'investissement = RAR + solde d'exécution reporté + crédits d'investissement votés.

Total du budget = Total de la section de fonctionnement + Total de la section d'investissement.

II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
SECTION DE FONCTIONNEMENT – CHAPITRES	A2

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (= RAR + vote)
011	Charges à caractère général	843 700,00	0,00	955 572,00	955 572,00	955 572,00
012	Charges de personnel, frais assimilés	1 741 000,00	0,00	1 734 000,00	1 734 000,00	1 734 000,00
014	Atténuations de produits	1 000,00	0,00	1 000,00	1 000,00	1 000,00
65	Autres charges de gestion courante	759 042,52	0,00	609 655,05	609 655,05	609 655,05
656	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses de gestion courante		3 344 742,52	0,00	3 300 227,05	3 300 227,05	3 300 227,05
66	Charges financières	194 250,00	0,00	178 800,00	178 800,00	178 800,00
67	Charges exceptionnelles	25 500,00	0,00	21 000,00	21 000,00	21 000,00
68	Dotations provisions semi-budgétaires (4)	110 221,08		243 449,27	243 449,27	243 449,27
022	Dépenses imprévues	190 000,00		150 000,00	150 000,00	150 000,00
Total des dépenses réelles de fonctionnement		3 864 713,60	0,00	3 893 476,32	3 893 476,32	3 893 476,32
023	Virement à la section d'investissement (5)	1 255 102,11		1 379 673,00	1 379 673,00	1 379 673,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections (5)	150 694,00		170 694,00	170 694,00	170 694,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section (5)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des dépenses d'ordre de fonctionnement		1 405 796,11		1 550 367,00	1 550 367,00	1 550 367,00
TOTAL		5 270 509,71	0,00	5 443 843,32	5 443 843,32	5 443 843,32

+

D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (2)	0,00
---	-------------

=

TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	5 443 843,32
--	---------------------

RECETTES DE FONCTIONNEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (= RAR + vote)
013	Atténuations de charges	33 000,00	0,00	23 000,00	23 000,00	23 000,00
70	Produits services, domaine et ventes div	435 000,00	0,00	342 500,00	342 500,00	342 500,00
73	Impôts et taxes	1 911 000,00	0,00	1 940 000,00	1 940 000,00	1 940 000,00
74	Dotations et participations	1 237 300,00	0,00	1 348 177,00	1 348 177,00	1 348 177,00
75	Autres produits de gestion courante	129 890,54	0,00	101 105,00	101 105,00	101 105,00
Total des recettes de gestion courante		3 746 190,54	0,00	3 754 782,00	3 754 782,00	3 754 782,00
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
78	Reprises provisions semi-budgétaires (4)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des recettes réelles de fonctionnement		3 746 190,54	0,00	3 754 782,00	3 754 782,00	3 754 782,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections (5)	100 200,00		86 440,00	86 440,00	86 440,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section (5)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'ordre de fonctionnement		100 200,00		86 440,00	86 440,00	86 440,00
TOTAL		3 846 390,54	0,00	3 841 222,00	3 841 222,00	3 841 222,00

+

R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (2)	1 602 621,32
---	---------------------

=

TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	5 443 843,32
--	---------------------

Pour information :

AUTOFINANCEMENT PREVISIONNEL DÉGAGÉ AU PROFIT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT (6)	1 463 927,00
---	---------------------

Il s'agit, pour un budget voté en équilibre, des ressources propres correspondant à l'excédent des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement. Il sert à financer le remboursement du capital de la dette et les nouveaux investissements de la commune ou de l'établissement.

- (1) Cf. Modalités de vote I-B.
- (2) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif) ou si reprise anticipée des résultats.
- (3) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.
- (4) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions semi-budgétaires.
- (5) $DF\ 023 = RI\ 021$; $DI\ 040 = RF\ 042$; $RI\ 040 = DF\ 042$; $DI\ 041 = RI\ 041$; $DF\ 043 = RF\ 043$.
- (6) Solde de l'opération $DF\ 023 + DF\ 042 - RF\ 042$ ou solde de l'opération $RI\ 021 + RI\ 040 - DI\ 040$.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
SECTION D'INVESTISSEMENT – CHAPITRES	A3

DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (= RAR + vote)
010	Stocks (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	19 656,60	12 396,00	0,00	0,00	12 396,00
204	Subventions d'équipement versées	10 000,00	0,00	82 700,00	82 700,00	82 700,00
21	Immobilisations corporelles	227 228,11	53,26	145 400,00	145 400,00	145 453,26
22	Immobilisations reçues en affectation (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	76 500,00	0,00	300 000,00	300 000,00	300 000,00
	Total des opérations d'équipement	712 717,86	6 704,22	830 201,00	830 201,00	836 905,22
	Total des dépenses d'équipement	1 046 102,57	19 153,48	1 358 301,00	1 358 301,00	1 377 454,48
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	1 389,00	1 389,00	1 389,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	547 600,00	0,00	549 100,00	549 100,00	549 100,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie) (7)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues	25 000,00		68 745,00	68 745,00	68 745,00
	Total des dépenses financières	572 600,00	0,00	619 234,00	619 234,00	619 234,00
45...	Total des opé. pour compte de tiers (8)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des dépenses réelles d'investissement	1 618 702,57	19 153,48	1 977 535,00	1 977 535,00	1 996 688,48
040	<i>Opérat° ordre transfert entre sections (4)</i>	<i>100 200,00</i>		<i>86 440,00</i>	<i>86 440,00</i>	<i>86 440,00</i>
041	<i>Opérations patrimoniales (4)</i>	<i>0,00</i>		<i>0,00</i>	<i>0,00</i>	<i>0,00</i>
	Total des dépenses d'ordre d'investissement	100 200,00		86 440,00	86 440,00	86 440,00
	TOTAL	1 718 902,57	19 153,48	2 063 975,00	2 063 975,00	2 083 128,48

+

D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE (2)	529 802,64
--	-------------------

=

TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	2 612 931,12
---	---------------------

RECETTES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (= RAR + vote)
010	Stocks (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement (hors 138)	20 460,00	0,00	81 608,00	81 608,00	81 608,00
16	Emprunts et dettes assimilées (hors165)	0,00	0,00	300 000,00	300 000,00	300 000,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	16 500,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des recettes d'équipement	36 960,00	0,00	381 608,00	381 608,00	381 608,00
10	Dotations, fonds divers et réserves (hors 1068)	120 000,00	0,00	131 000,00	131 000,00	131 000,00
1068	Excédents de fonctionnement capitalisés (9)	550 656,32	0,00	548 956,12	548 956,12	548 956,12
138	Autres subvent° invest. non transf.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
165	Dépôts et cautionnements reçus	1 000,00	0,00	1 000,00	1 000,00	1 000,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie) (7)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	69 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des recettes financières	740 656,32	0,00	680 956,12	680 956,12	680 956,12
45...	Total des opé. pour le compte de tiers (8)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des recettes réelles d'investissement	777 616,32	0,00	1 062 564,12	1 062 564,12	1 062 564,12

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (= RAR + vote)
021	Virement de la sect° de fonctionnement (4)	1 255 102,11		1 379 673,00	1 379 673,00	1 379 673,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections (4)	150 694,00		170 694,00	170 694,00	170 694,00
041	Opérations patrimoniales (4)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'ordre d'investissement		1 405 796,11		1 550 367,00	1 550 367,00	1 550 367,00
TOTAL		2 183 412,43	0,00	2 612 931,12	2 612 931,12	2 612 931,12

+

R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE (2)	0,00
--	-------------

=

TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	2 612 931,12
---	---------------------

Pour information :

Il s'agit, pour un budget voté en équilibre, des ressources propres correspondant à l'excédent des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement. Il sert à financer le remboursement du capital de la dette et les nouveaux investissements de la commune ou de l'établissement.

AUTOFINANCEMENT PREVISIONNEL DÉGAGÉ PAR LA SECTION DE FONCTIONNEMENT (10)	1 463 927,00
--	---------------------

(1) Cf. Modalités de vote I-B.

(2) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif) ou si reprise anticipée des résultats.

(3) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(4) $DF\ 023 = RI\ 021$; $DI\ 040 = RF\ 042$; $RI\ 040 = DF\ 042$; $DI\ 041 = RI\ 041$; $DF\ 043 = RF\ 043$.

(5) A servir uniquement dans le cadre d'un suivi des stocks selon la méthode de l'inventaire permanent simplifié autorisée pour les seules opérations d'aménagements (lotissement, ZAC...) par ailleurs retracées dans le cadre de budgets annexes.

(6) En dépenses, le chapitre 22 retrace les travaux d'investissement réalisés sur les biens reçus en affectation. En recette, il retrace, le cas échéant, l'annulation de tels travaux effectués sur un exercice antérieur.

(7) A servir uniquement lorsque la commune ou l'établissement effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle ou qu'il crée.

(8) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV A9).

(9) Le compte 1068 n'est pas un chapitre mais un article du chapitre 10.

(10) Solde de l'opération $DF\ 023 + DF\ 042 - RF\ 042$ ou solde de l'opération $RI\ 021 + RI\ 040 - DI\ 040$.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
BALANCE GENERALE DU BUDGET	B1

1 – DEPENSES (du présent budget + restes à réaliser)

	FONCTIONNEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
011	Charges à caractère général	955 572,00		955 572,00
012	Charges de personnel, frais assimilés	1 734 000,00		1 734 000,00
014	Atténuations de produits	1 000,00		1 000,00
60	<i>Achats et variation des stocks (3)</i>		0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	609 655,05		609 655,05
656	Frais fonctionnement des groupes d'élus (4)	0,00		0,00
66	Charges financières	178 800,00	0,00	178 800,00
67	Charges exceptionnelles	21 000,00	0,00	21 000,00
68	Dot. aux amortissements et provisions	243 449,27	170 694,00	414 143,27
71	<i>Production stockée (ou déstockage) (3)</i>		0,00	0,00
022	Dépenses imprévues	150 000,00		150 000,00
023	<i>Virement à la section d'investissement</i>		1 379 673,00	1 379 673,00
Dépenses de fonctionnement – Total		3 893 476,32	1 550 367,00	5 443 843,32

+

D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE	0,00
---	-------------

=

TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	5 443 843,32
--	---------------------

	INVESTISSEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
10	Dotations, fonds divers et réserves	1 389,00	0,00	1 389,00
13	Subventions d'investissement	0,00	6 440,00	6 440,00
15	<i>Provisions pour risques et charges (5)</i>		0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budgétaire)	549 100,00	0,00	549 100,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	(8) 0,00		0,00
	Total des opérations d'équipement	836 905,22		836 905,22
198	<i>Neutral. amort. subv. équip. versées</i>		0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles(sauf 204) (6)	12 396,00	0,00	12 396,00
204	Subventions d'équipement versées	82 700,00	0,00	82 700,00
21	Immobilisations corporelles (6)	145 453,26	0,00	145 453,26
22	Immobilisations reçues en affectation (6)	(9) 0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (6)	300 000,00	80 000,00	380 000,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00
28	<i>Amortissement des immobilisations (reprises)</i>		0,00	0,00
29	<i>Prov. pour dépréciat° immobilisations (5)</i>		0,00	0,00
39	<i>Prov. dépréciat° des stocks et en-cours (5)</i>		0,00	0,00
45...	Total des opérations pour compte de tiers (7)	0,00	0,00	0,00
481	<i>Charges à rép. sur plusieurs exercices</i>		0,00	0,00
49	<i>Prov. dépréc. comptes de tiers (5)</i>		0,00	0,00
59	<i>Prov. dépréc. comptes financiers (5)</i>		0,00	0,00
3...	Stocks	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues	68 745,00		68 745,00
Dépenses d'investissement – Total		1 996 688,48	86 440,00	2 083 128,48

+

D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE	529 802,64
--	-------------------

=

TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	2 612 931,12
---	---------------------

- (1) Y compris les opérations relatives au rattachement des charges et des produits et les opérations d'ordre semi-budgétaires.
- (2) Voir liste des opérations d'ordre.
- (3) Permet de retracer des opérations particulières telles que les opérations de stocks liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.
- (4) Communes, communautés d'agglomération et communautés urbaines de plus de 100 000 habitants.
- (5) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.
- (6) Hors chapitres « opérations d'équipement ».
- (7) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV A9).
- (8) A servir uniquement lorsque la commune ou l'établissement effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle ou qu'il crée.
- (9) En dépenses, le chapitre 22 retrace les travaux d'investissement réalisés sur les biens reçus en affectation. En recette, il retrace, le cas échéant, l'annulation de tels travaux effectués sur un exercice antérieur.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
BALANCE GENERALE DU BUDGET	B2

2 – RECETTES (du présent budget + restes à réaliser)

	FONCTIONNEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
013	Atténuations de charges	23 000,00		23 000,00
60	<i>Achats et variation des stocks (3)</i>		0,00	0,00
70	Produits services, domaine et ventes div	342 500,00		342 500,00
71	<i>Production stockée (ou déstockage)</i>		0,00	0,00
72	<i>Production immobilisée</i>		80 000,00	80 000,00
73	Impôts et taxes	1 940 000,00		1 940 000,00
74	Dotations et participations	1 348 177,00		1 348 177,00
75	Autres produits de gestion courante	101 105,00	0,00	101 105,00
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels	0,00	6 440,00	6 440,00
78	Reprise sur amortissements et provisions	0,00	0,00	0,00
79	<i>Transferts de charges</i>		0,00	0,00
Recettes de fonctionnement – Total		3 754 782,00	86 440,00	3 841 222,00

+

R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE	1 602 621,32
---	---------------------

=

TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	5 443 843,32
--	---------------------

	INVESTISSEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
10	Dotations, fonds divers et réserves (sauf 1068)	131 000,00	0,00	131 000,00
13	Subventions d'investissement	81 608,00	0,00	81 608,00
15	<i>Provisions pour risques et charges (4)</i>		0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budgétaires)	301 000,00	0,00	301 000,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	(6) 0,00		0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	(7) 0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00
28	<i>Amortissement des immobilisations</i>		167 000,00	167 000,00
29	<i>Prov. pour dépréciat° immobilisations (4)</i>		0,00	0,00
39	<i>Prov. dépréciat° des stocks et en-cours (4)</i>		0,00	0,00
45...	Opérations pour compte de tiers (5)	0,00	0,00	0,00
481	<i>Charges à rép. sur plusieurs exercices</i>		3 694,00	3 694,00
49	<i>Prov. dépréc. comptes de tiers (4)</i>		0,00	0,00
59	<i>Prov. dépréc. comptes financiers (4)</i>		0,00	0,00
3...	Stocks	0,00	0,00	0,00
021	<i>Virement de la sect° de fonctionnement</i>		1 379 673,00	1 379 673,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00		0,00
Recettes d'investissement – Total		513 608,00	1 550 367,00	2 063 975,00

+

R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE	0,00
--	-------------

+

AFFECTATION AU COMPTE 1068	548 956,12
-----------------------------------	-------------------

=

TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	2 612 931,12
---	---------------------

- (1) Y compris les opérations relatives au rattachement des charges et des produits et les opérations d'ordre semi-budgétaires.
- (2) Voir liste des opérations d'ordre.
- (3) Permet de retracer des opérations particulières telles que les opérations de stocks liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.
- (4) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.
- (5) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV A9).
- (6) A servir uniquement lorsque la commune ou l'établissement effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle ou qu'il crée.
- (7) En dépenses, le chapitre 22 retrace les travaux d'investissement réalisés sur les biens reçus en affectation. En recette, il retrace, le cas échéant, l'annulation de tels travaux effectués sur un exercice antérieur.

III – VOTE DU BUDGET	III
SECTION DE FONCTIONNEMENT – DETAIL DES DEPENSES	A1

Chap / art (1)	Libellé (1)	Pour mémoire budget précédent (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
011	Charges à caractère général	843 700,00	955 572,00	955 572,00
6042	Achats prestat° services (hors terrains)	163 000,00	180 000,00	180 000,00
60611	Eau et assainissement	20 000,00	16 000,00	16 000,00
60612	Energie - Electricité	93 000,00	85 600,00	85 600,00
60621	Combustibles	7 000,00	7 500,00	7 500,00
60622	Carburants	16 000,00	16 000,00	16 000,00
60623	Alimentation	9 000,00	9 700,00	9 700,00
60628	Autres fournitures non stockées	1 000,00	1 000,00	1 000,00
60631	Fournitures d'entretien	17 000,00	16 000,00	16 000,00
60632	Fournitures de petit équipement	17 000,00	16 900,00	16 900,00
60633	Fournitures de voirie	25 000,00	22 000,00	22 000,00
60636	Vêtements de travail	3 000,00	3 600,00	3 600,00
6064	Fournitures administratives	12 000,00	9 350,00	9 350,00
6065	Livres, disques, ... (médiathèque)	1 500,00	1 500,00	1 500,00
6068	Autres matières et fournitures	32 000,00	32 635,00	32 635,00
611	Contrats de prestations de services	0,00	3 600,00	3 600,00
6132	Locations immobilières	21 000,00	21 000,00	21 000,00
6135	Locations mobilières	2 000,00	5 010,00	5 010,00
61521	Entretien terrains	9 000,00	9 300,00	9 300,00
615221	Entretien, réparations bâtiments publics	15 000,00	24 959,00	24 959,00
615228	Entretien, réparations autres bâtiments	7 000,00	15 900,00	15 900,00
615231	Entretien, réparations voiries	50 000,00	58 000,00	58 000,00
615232	Entretien, réparations réseaux	15 000,00	16 000,00	16 000,00
61551	Entretien matériel roulant	12 000,00	9 000,00	9 000,00
61558	Entretien autres biens mobiliers	13 000,00	15 000,00	15 000,00
6156	Maintenance	48 000,00	47 200,00	47 200,00
6161	Multirisques	5 000,00	2 000,00	2 000,00
6162	Assur. obligatoire dommage-construction	7 000,00	7 000,00	7 000,00
6168	Autres primes d'assurance	7 000,00	7 000,00	7 000,00
6182	Documentation générale et technique	4 800,00	5 338,00	5 338,00
6184	Versements à des organismes de formation	6 000,00	6 500,00	6 500,00
6188	Autres frais divers	5 000,00	2 000,00	2 000,00
6225	Indemnités aux comptable et régisseurs	1 000,00	1 700,00	1 700,00
6226	Honoraires	0,00	1 000,00	1 000,00
6227	Frais d'actes et de contentieux	5 000,00	0,00	0,00
6228	Divers	3 900,00	4 000,00	4 000,00
6231	Annonces et insertions	3 000,00	3 000,00	3 000,00
6232	Fêtes et cérémonies	2 000,00	2 000,00	2 000,00
6236	Catalogues et imprimés	8 000,00	13 550,00	13 550,00
6247	Transports collectifs	11 000,00	15 000,00	15 000,00
6251	Voyages et déplacements	4 000,00	6 000,00	6 000,00
6257	Réceptions	3 000,00	8 000,00	8 000,00
6261	Frais d'affranchissement	9 000,00	13 000,00	13 000,00
6262	Frais de télécommunications	20 000,00	21 300,00	21 300,00
627	Services bancaires et assimilés	1 000,00	1 000,00	1 000,00
6281	Concours divers (cotisations)	68 000,00	67 700,00	67 700,00
6282	Frais de gardiennage (églises, forêts, .	500,00	500,00	500,00
6283	Frais de nettoyage des locaux	4 500,00	4 380,00	4 380,00
6284	Redevances pour services rendus	14 000,00	15 000,00	15 000,00
62873	Remb. frais au CCAS	3 500,00	4 000,00	4 000,00
62876	Remb. frais à un GFP de rattachement	1 000,00	500,00	500,00
6288	Autres services extérieurs	22 000,00	85 000,00	85 000,00
63512	Taxes foncières	15 000,00	15 000,00	15 000,00
6355	Taxes et impôts sur les véhicules	500,00	500,00	500,00
6358	Autres droits	0,00	350,00	350,00
637	Autres impôts, taxes (autres organismes)	500,00	500,00	500,00
012	Charges de personnel, frais assimilés	1 741 000,00	1 734 000,00	1 734 000,00
6218	Autre personnel extérieur	3 000,00	500,00	500,00
6332	Cotisations versées au F.N.A.L.	5 100,00	5 300,00	5 300,00

Chap / art (1)	Libellé (1)	Pour mémoire budget précédent (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
6336	Cotisations CNFPT et CDGFPT	21 500,00	22 000,00	22 000,00
64111	Rémunération principale titulaires	857 600,00	890 000,00	890 000,00
64112	NBI, SFT, indemnité résidence	28 760,00	29 500,00	29 500,00
64118	Autres indemnités titulaires	85 900,00	54 000,00	54 000,00
64131	Rémunérations non tit.	189 360,00	176 000,00	176 000,00
64138	Autres indemnités non tit.	0,00	6 500,00	6 500,00
64168	Autres emplois d'insertion	19 000,00	19 000,00	19 000,00
6417	Rémunérations des apprentis	9 500,00	6 000,00	6 000,00
6451	Cotisations à l'U.R.S.S.A.F.	214 720,00	213 000,00	213 000,00
6453	Cotisations aux caisses de retraites	244 100,00	247 000,00	247 000,00
6454	Cotisations aux A.S.S.E.D.I.C.	12 360,00	12 000,00	12 000,00
6455	Cotisations pour assurance du personnel	38 000,00	37 000,00	37 000,00
6457	Cotis. sociales liées à l'apprentissage	500,00	500,00	500,00
6458	Cotis. aux autres organismes sociaux	9 600,00	10 200,00	10 200,00
6475	Médecine du travail, pharmacie	2 000,00	5 500,00	5 500,00
014	Atténuations de produits	1 000,00	1 000,00	1 000,00
7391171	Dégrèvement taxe FNB jeunes agriculteurs	1 000,00	1 000,00	1 000,00
65	Autres charges de gestion courante	759 042,52	609 655,05	609 655,05
651	Redevances pour licences, logiciels, ...	9 500,00	10 000,00	10 000,00
6531	Indemnités	88 400,00	88 000,00	88 000,00
6532	Frais de mission	2 000,00	2 000,00	2 000,00
6533	Cotisations de retraite	4 500,00	4 200,00	4 200,00
6535	Formation	2 000,00	5 000,00	5 000,00
6541	Créances admises en non-valeur	5 000,00	5 000,00	5 000,00
6542	Créances éteintes	2 000,00	2 000,00	2 000,00
65541	Contrib fonds compens. ch. territoriales	0,00	600,00	600,00
65548	Autres contributions	101 000,00	88 200,00	88 200,00
6558	Autres contributions obligatoires	4 000,00	6 000,00	6 000,00
657362	Subv. fonct. CCAS	15 000,00	15 000,00	15 000,00
657363	Subv. fonct. Établ. à caractère adminis	210 642,52	63 650,05	63 650,05
6574	Subv. fonct. Associat ^e , personnes privée	315 000,00	320 000,00	320 000,00
65888	Autres	0,00	5,00	5,00
656	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00
TOTAL = DEPENSES DE GESTION DES SERVICES (a) = (011 + 012 + 014 + 65 + 656)		3 344 742,52	3 300 227,05	3 300 227,05
66	Charges financières (b)	194 250,00	178 800,00	178 800,00
66111	Intérêts réglés à l'échéance	190 000,00	177 000,00	177 000,00
66112	Intérêts - Rattachement des ICNE	-750,00	-2 700,00	-2 700,00
6615	Intérêts comptes courants et de dépôts	1 000,00	1 000,00	1 000,00
6618	Intérêts des autres dettes	3 000,00	3 500,00	3 500,00
6688	Autres	1 000,00	0,00	0,00
67	Charges exceptionnelles (c)	25 500,00	21 000,00	21 000,00
6714	Bourses et prix	1 000,00	1 000,00	1 000,00
673	Titres annulés (sur exercices antérieurs)	22 000,00	20 000,00	20 000,00
678	Autres charges exceptionnelles	2 500,00	0,00	0,00
68	Dotations provisions semi-budgétaires (d) (6)	110 221,08	243 449,27	243 449,27
6815	Dot. prov. pour risques fonct. courant	110 221,08	243 449,27	243 449,27
022	Dépenses imprévues (e)	190 000,00	150 000,00	150 000,00
TOTAL DES DEPENSES REELLES = a + b + c + d + e		3 864 713,60	3 893 476,32	3 893 476,32
023	Virement à la section d'investissement	1 255 102,11	1 379 673,00	1 379 673,00
042	Opérat^e ordre transfert entre sections (7) (8) (9)	150 694,00	170 694,00	170 694,00
6811	Dot. amort. et prov. Immos incorporelles	147 000,00	167 000,00	167 000,00
6862	Dot. amort. charges financ. à répartir	3 694,00	3 694,00	3 694,00
TOTAL DES PRELEVEMENTS AU PROFIT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT		1 405 796,11	1 550 367,00	1 550 367,00
043	Opérat^e ordre intérieur de la section (10)	0,00	0,00	0,00
TOTAL DES DEPENSES D'ORDRE		1 405 796,11	1 550 367,00	1 550 367,00
TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE (= Total des opérations réelles et d'ordre)		5 270 509,71	5 443 843,32	5 443 843,32

+

Chap / art (1)	Libellé (1)	Pour mémoire budget précédent (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
	RESTES A REALISER N-1 (11)			0,00
				+
	D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (11)			0,00
				=
	TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES			5 443 843,32

Détail du calcul des ICNE au compte 66112 (5)

Montant des ICNE de l'exercice	0,00
Montant des ICNE de l'exercice N-1	0,00
= Différence ICNE N – ICNE N-1	-2 700,00

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(2) Cf. Modalités de vote I-B.

(3) Hors restes à réaliser.

(4) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Si le mandatement des ICNE de l'exercice est inférieur au montant de l'exercice N-1, le montant du compte 66112 sera négatif.

(6) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions semi-budgétaires.

(7) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, *DF 042 = RI 040*.

(8) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer aux articles 675 et 676 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisation »).

(9) Le compte 6815 peut figurer dans le détail du chapitre 042 si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

(10) Chapitre destiné à retracer les opérations particulières telles que les opérations de stocks ou liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.

(11) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

III – VOTE DU BUDGET				III
SECTION DE FONCTIONNEMENT – DETAIL DES RECETTES				A2
Chap / art(1)	Libellé (1)	Pour mémoire budget précédent (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
013	Atténuations de charges	33 000,00	23 000,00	23 000,00
6419	Remboursements rémunérations personnel	30 000,00	20 000,00	20 000,00
6479	Rembours sur autres charges sociales	3 000,00	3 000,00	3 000,00
70	Produits services, domaine et ventes div	435 000,00	342 500,00	342 500,00
70311	Concessions cimetières (produit net)	3 000,00	4 000,00	4 000,00
70323	Redev. occupat° domaine public communal	10 000,00	10 000,00	10 000,00
7062	Redevances services à caractère culturel	2 000,00	33 500,00	33 500,00
70632	Redevances services à caractère loisir	85 000,00	77 000,00	77 000,00
7067	Redev. services périscolaires et enseign	175 000,00	180 000,00	180 000,00
70688	Autres prestations de services	0,00	0,00	0,00
70841	Mise à dispo personnel B.A. , régies	100 000,00	0,00	0,00
70872	Remb. frais B.A. et régies municipales	20 000,00	0,00	0,00
70876	Remb. frais par le GFP de rattachement	35 000,00	35 000,00	35 000,00
70878	Remb. frais par d'autres redevables	5 000,00	0,00	0,00
7088	Produits activités annexes (abonnements)	0,00	3 000,00	3 000,00
73	Impôts et taxes	1 911 000,00	1 940 000,00	1 940 000,00
73111	Taxes foncières et d'habitation	1 681 000,00	1 716 000,00	1 716 000,00
73211	Attribution de compensation	19 000,00	19 000,00	19 000,00
73212	Dotations de solidarité communautaire	23 000,00	23 000,00	23 000,00
73223	Fonds péréquation ress. com. et intercom	77 000,00	69 000,00	69 000,00
7336	Droits de place	0,00	0,00	0,00
7343	Taxes sur les pylônes électriques	71 000,00	73 000,00	73 000,00
7381	Taxes additionnelles droits de mutation	40 000,00	40 000,00	40 000,00
74	Dotations et participations	1 237 300,00	1 348 177,00	1 348 177,00
7411	Dotation forfaitaire	472 000,00	475 000,00	475 000,00
74121	Dotation de solidarité rurale	400 000,00	496 000,00	496 000,00
74127	Dotation nationale de péréquation	160 000,00	160 000,00	160 000,00
744	FCTVA	0,00	9 000,00	9 000,00
74712	Emplois d'avenir	5 000,00	0,00	0,00
7473	Participat° Départements	0,00	13 000,00	13 000,00
74741	Participat° Communes du GFP	30 000,00	24 000,00	24 000,00
74748	Participat° Autres communes	20 000,00	20 000,00	20 000,00
74751	Participat° GFP de rattachement	0,00	26 177,00	26 177,00
7478	Participat° Autres organismes	60 000,00	60 000,00	60 000,00
74833	Etat - Compensation CET (CVAE et CFE)	300,00	0,00	0,00
74834	Etat - Compens. exonérat° taxes foncière	14 000,00	14 000,00	14 000,00
74835	Etat - Compens. exonérat° taxe habitat°	66 000,00	40 000,00	40 000,00
7488	Autres attributions et participations	10 000,00	11 000,00	11 000,00
75	Autres produits de gestion courante	129 890,54	101 105,00	101 105,00
752	Revenus des immeubles	85 000,00	101 100,00	101 100,00
7551	Excédent des BA administratifs	44 890,54	0,00	0,00
7588	Autres produits div. de gestion courante	0,00	5,00	5,00
TOTAL = RECETTES DE GESTION DES SERVICES (a) = 70 + 73 + 74 + 75 + 013		3 746 190,54	3 754 782,00	3 754 782,00
76	Produits financiers (b)	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels (c)	0,00	0,00	0,00
7714	Recouvr créances admises en non valeur	0,00	0,00	0,00
773	Mandats annulés (exercices antérieurs)	0,00	0,00	0,00
7788	Produits exceptionnels divers	0,00	0,00	0,00
78	Reprises provisions semi-budgétaires (d) (5)	0,00	0,00	0,00
TOTAL DES RECETTES REELLES = a+b+c+d		3 746 190,54	3 754 782,00	3 754 782,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections (6) (7) (8)	100 200,00	86 440,00	86 440,00
722	Immobilisations corporelles	100 000,00	80 000,00	80 000,00
777	Quote-part subv invest transf cpte résul	200,00	6 440,00	6 440,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section (9)	0,00	0,00	0,00
TOTAL DES RECETTES D'ORDRE		100 200,00	86 440,00	86 440,00

Chap / art(1)	Libellé (1)	Pour mémoire budget précédent (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
	TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE (= Total des opérations réelles et d'ordre)	3 846 390,54	3 841 222,00	3 841 222,00

+

	RESTES A REALISER N-1 (10)	0,00
--	-----------------------------------	-------------

+

	R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (10)	1 602 621,32
--	--	---------------------

=

	TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	5 443 843,32
--	--	---------------------

Détail du calcul des ICNE au compte 7622

Montant des ICNE de l'exercice	0,00
Montant des ICNE de l'exercice N-1	0,00
= Différence ICNE N – ICNE N-1	0,00

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(2) Cf. Modalités de vote I-B.

(3) Hors restes à réaliser.

(4) Le vote de l'assemblée porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions semi-budgétaires.

(6) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, *RF 042 = DI 040*.

(7) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer aux articles 775 et 776 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisation »).

(8) Le compte 7815 peut figurer dans le détail du chapitre 042 si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

(9) Chapitre destiné à retracer les opérations particulières telles que les opérations de stocks ou liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.

(10) Inscrive en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

III – VOTE DU BUDGET				III
SECTION D'INVESTISSEMENT – DETAIL DES DEPENSES				B1
Chap / art (1)	Libellé (1)	Pour mémoire budget précédent (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
010	Stocks	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf opérations et 204)	19 656,60	0,00	0,00
202	Frais réalisat° documents urbanisme	18 656,60	0,00	0,00
2031	Frais d'études	0,00	0,00	0,00
2051	Concessions, droits similaires	1 000,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (hors opérations)	10 000,00	82 700,00	82 700,00
204182	Autres org pub - Bâtiments et installat°	10 000,00	82 700,00	82 700,00
21	Immobilisations corporelles (hors opérations)	227 228,11	145 400,00	145 400,00
2111	Terrains nus	125 528,11	5 000,00	5 000,00
2116	Cimetières	24 500,00	8 000,00	8 000,00
2182	Matériel de transport	21 000,00	40 000,00	40 000,00
2183	Matériel de bureau et informatique	20 000,00	28 000,00	28 000,00
2184	Mobilier	5 200,00	7 000,00	7 000,00
2188	Autres immobilisations corporelles	31 000,00	57 400,00	57 400,00
22	Immobilisations reçues en affectation (hors opérations)	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (hors opérations)	76 500,00	300 000,00	300 000,00
2315	Installat°, matériel et outillage techni	76 500,00	300 000,00	300 000,00
62	Opération d'équipement n° 62 (5)	84 426,89	34 000,00	34 000,00
66	Opération d'équipement n° 66 (5)	305 475,60	24 000,00	24 000,00
68	Opération d'équipement n° 68 (5)	36 472,00	27 930,00	27 930,00
77	Opération d'équipement n° 77 (5)	56 343,37	104 271,00	104 271,00
79	Opération d'équipement n° 79 (5)	200 000,00	600 000,00	600 000,00
86	Opération d'équipement n° 86 (5)	30 000,00	40 000,00	40 000,00
Total des dépenses d'équipement		1 046 102,57	1 358 301,00	1 358 301,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	1 389,00	1 389,00
10226	Taxe d'aménagement	0,00	1 389,00	1 389,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	547 600,00	549 100,00	549 100,00
1641	Emprunts en euros	517 000,00	499 300,00	499 300,00
1643	Emprunts en devises	8 000,00	8 000,00	8 000,00
165	Dépôts et cautionnements reçus	1 000,00	1 000,00	1 000,00
1678	Autres emprunts et dettes	21 600,00	19 700,00	19 700,00
168758	Dettes - Autres groupements	0,00	21 100,00	21 100,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues	25 000,00	68 745,00	68 745,00
Total des dépenses financières		572 600,00	619 234,00	619 234,00
Total des dépenses d'opérations pour compte de tiers		0,00	0,00	0,00
TOTAL DEPENSES REELLES		1 618 702,57	1 977 535,00	1 977 535,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections (7)	100 200,00	86 440,00	86 440,00
	Reprises sur autofinancement antérieur (8)	200,00	6 440,00	6 440,00
13911	Etat et établissements nationaux	200,00	0,00	0,00
13912	Sub. transf cpte résult. Régions	0,00	3 874,00	3 874,00
13913	Sub. transf cpte résult. Départements	0,00	2 366,00	2 366,00
13918	Autres subventions d'équipement	0,00	200,00	200,00
	Charges transférées (9)	100 000,00	80 000,00	80 000,00
2313	Constructions	50 000,00	80 000,00	80 000,00
2315	Installat°, matériel et outillage techni	50 000,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales (10)	0,00	0,00	0,00
TOTAL DEPENSES D'ORDRE		100 200,00	86 440,00	86 440,00
TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE (= Total des dépenses réelles et d'ordre)		1 718 902,57	2 063 975,00	2 063 975,00

Chap / art (1)	Libellé (1)	Pour mémoire budget précédent (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
				+
			RESTES A REALISER N-1 (11)	19 153,48
				+
			D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE (11)	529 802,64
				=
			TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	2 612 931,12

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(2) Cf. Modalités de vote, I-B.

(3) Hors restes à réaliser.

(4) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Voir état III B 3 pour le détail des opérations d'équipement.

(6) Voir annexe IV A 9 pour le détail des opérations pour compte de tiers.

(7) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, *DI 040 = RF 042*.

(8) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 peuvent figurer dans le détail du chapitre 040 si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

(9) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer à l'article 192 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisation »).

(10) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, *DI 041 = RI 041*.

(11) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

III – VOTE DU BUDGET	III
SECTION D'INVESTISSEMENT – DETAIL DES RECETTES	B2

Chap / art (1)	Libellé (1)	Pour mémoire budget précédent (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
010	Stocks	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement (hors 138)	20 460,00	81 608,00	81 608,00
1323	Subv. non transf. Départements	0,00	30 292,00	30 292,00
13241	Subv. non transf. Communes du GFP	0,00	25 000,00	25 000,00
13258	Subv. non transf. Autres groupements	20 460,00	26 316,00	26 316,00
16	Emprunts et dettes assimilées (hors 165)	0,00	300 000,00	300 000,00
1641	Emprunts en euros	0,00	300 000,00	300 000,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	16 500,00	0,00	0,00
21571	Matériel roulant	16 500,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'équipement		36 960,00	381 608,00	381 608,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	670 656,32	679 956,12	679 956,12
10222	FCTVA	40 000,00	51 000,00	51 000,00
10226	Taxe d'aménagement	80 000,00	80 000,00	80 000,00
1068	Excédents de fonctionnement capitalisés	550 656,32	548 956,12	548 956,12
138	Autres subvent° invest. non transf.	0,00	0,00	0,00
165	Dépôts et cautionnements reçus	1 000,00	1 000,00	1 000,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	69 000,00	0,00	0,00
Total des recettes financières		740 656,32	680 956,12	680 956,12
Total des recettes d'opérations pour compte de tiers		0,00	0,00	0,00
TOTAL RECETTES REELLES		777 616,32	1 062 564,12	1 062 564,12
021	Virement de la sect° de fonctionnement	1 255 102,11	1 379 673,00	1 379 673,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections (6) (7) (8)	150 694,00	170 694,00	170 694,00
2802	Frais liés à la réalisation des document	14 992,00	10 066,00	10 066,00
28031	Frais d'études	0,00	2 898,00	2 898,00
28033	Frais d'insertion	40,00	0,00	0,00
2804132	Subv. Dpt : Bâtiments, installations	2 867,00	2 867,00	2 867,00
28041582	GFP : Bâtiments, installations	8 576,00	9 063,00	9 063,00
2804182	Autres org pub - Bâtiments et installat°	132,00	593,00	593,00
280421	Privé : Bien mobilier, matériel	22,00	0,00	0,00
280422	Privé : Bâtiments, installations	31,00	31,00	31,00
2804422	Sub nat privé - Bâtiments et installat°	1 356,00	1 356,00	1 356,00
28051	Concessions et droits similaires	5 832,00	8 632,00	8 632,00
28121	Plantations d'arbres et d'arbustes	4 035,00	4 035,00	4 035,00
28152	Installations de voirie	2 587,00	4 499,00	4 499,00
281568	Autres matériels, outillages incendie	454,00	454,00	454,00
281571	Matériel roulant	6 269,00	14 452,00	14 452,00
281578	Autre matériel et outillage de voirie	6 077,00	5 086,00	5 086,00
28158	Autres installat°, matériel et outillage	2 083,00	2 063,00	2 063,00
28181	Installations générales, aménagt divers	7 659,00	5 819,00	5 819,00
28182	Matériel de transport	6 663,00	5 269,00	5 269,00
28183	Matériel de bureau et informatique	18 996,00	18 584,00	18 584,00
28184	Mobilier	17 448,00	18 631,00	18 631,00
28188	Autres immo. corporelles	40 881,00	52 602,00	52 602,00
4817	Pénalités de renégociation de la dette	3 694,00	3 694,00	3 694,00

Chap / art (1)	Libellé (1)	Pour mémoire budget précédent (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
TOTAL DES PRELEVEMENTS PROVENANT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT		1 405 796,11	1 550 367,00	1 550 367,00
041	Opérations patrimoniales (9)	0,00	0,00	0,00
TOTAL RECETTES D'ORDRE		1 405 796,11	1 550 367,00	1 550 367,00
TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE (= Total des recettes réelles et d'ordre)		2 183 412,43	2 612 931,12	2 612 931,12

+

RESTES A REALISER N-1 (10)	0,00
-----------------------------------	-------------

+

R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE (10)	0,00
---	-------------

=

TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	2 612 931,12
---	---------------------

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(2) Cf. Modalités de vote, I-B.

(3) Hors restes à réaliser.

(4) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Voir annexe IV-A9 pour le détail des opérations pour compte de tiers.

(6) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, RI 040 = DF 042.

(7) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer à l'article 192 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisations »).

(8) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 peuvent figurer dans le détail du chapitre 040 si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

(9) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, DI 041 = RI 041.

(10) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

III – VOTE DU BUDGET	III
DETAIL DES CHAPITRES D'OPERATION D'EQUIPEMENT	B3

OPERATION D'EQUIPEMENT N°: 62 (1)
LIBELLE : TRAVAUX DE BATIMENTS

Pour vote

Art. (2)	Libellé (2)	Réalisations cumulées au 01/01/N	Restes à réaliser N-1 (3) (5)	Propositions nouvelles (4)	Vote (4)	Montant pour information (5)
DEPENSES		92 767,83	a 1 176,00	34 000,00	b 34 000,00	b 0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	7 429,02	1 176,00	0,00	0,00	0,00
2181	Installat° générales, agencements	7 429,02	1 176,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	85 338,81	0,00	34 000,00	34 000,00	0,00
2313	Constructions	85 338,81	0,00	34 000,00	34 000,00	0,00

RECETTES (répartition) (Pour information)		Restes à réaliser N-1 (3)	Recettes de l'exercice
TOTAL RECETTES AFFECTEES		c 0,00	d 0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00

RESULTAT = (c + d) – (a + b) Excédent de financement si positif Besoin de financement si négatif	-35 176,00
---	-------------------

(1) Ouvrir un cadre par opération.

(2) Détailler les articles conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(3) A remplir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.

(4) Lorsque l'opération d'équipement constitue un chapitre faisant l'objet d'un vote, ces deux colonnes sont renseignées. Dans ce cas, le vote de l'assemblée porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Lorsque l'opération d'équipement est présentée pour information, seules ces deux colonnes sont renseignées.

III – VOTE DU BUDGET	III
DETAIL DES CHAPITRES D'OPERATION D'EQUIPEMENT	B3

OPERATION D'EQUIPEMENT N°: 66 (1)
LIBELLE : VOIRIE

Pour vote

Art. (2)	Libellé (2)	Réalisations cumulées au 01/01/N	Restes à réaliser N-1 (3) (5)	Propositions nouvelles (4)	Vote (4)	Montant pour information (5)
DEPENSES		27 999,79	a 0,00	24 000,00	b 24 000,00	b 0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	27 999,79	0,00	24 000,00	24 000,00	0,00
2152	Installations de voirie	27 999,79	0,00	24 000,00	24 000,00	0,00
21571	Matériel roulant	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21578	Autre matériel et outillage de voirie	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2315	Installat°, matériel et outillage techni	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

RECETTES (répartition) (Pour information)		Restes à réaliser N-1 (3)	Recettes de l'exercice
TOTAL RECETTES AFFECTEES		c 0,00	d 30 292,00
13	Subventions d'investissement	0,00	30 292,00
1323	Subv. non transf. Départements	0,00	30 292,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00
21571	Matériel roulant	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00

RESULTAT = (c + d) – (a + b) Excédent de financement si positif Besoin de financement si négatif	6 292,00
---	-----------------

(1) Ouvrir un cadre par opération.

(2) Détailler les articles conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(3) A remplir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.

(4) Lorsque l'opération d'équipement constitue un chapitre faisant l'objet d'un vote, ces deux colonnes sont renseignées. Dans ce cas, le vote de l'assemblée porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Lorsque l'opération d'équipement est présentée pour information, seules ces deux colonnes sont renseignées.

III – VOTE DU BUDGET	III
DETAIL DES CHAPITRES D'OPERATION D'EQUIPEMENT	B3

OPERATION D'EQUIPEMENT N°: 68 (1)
LIBELLE : ESPACES VERTS

Pour vote

Art. (2)	Libellé (2)	Réalisations cumulées au 01/01/N	Restes à réaliser N-1 (3) (5)	Propositions nouvelles (4)	Vote (4)	Montant pour information (5)
DEPENSES		8 793,01	a 0,00	27 930,00	b 27 930,00	b 0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	8 793,01	0,00	27 930,00	27 930,00	0,00
2121	Plantations d'arbres et d'arbustes	8 793,01	0,00	27 200,00	27 200,00	0,00
2183	Matériel de bureau et informatique	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2188	Autres immobilisations corporelles	0,00	0,00	730,00	730,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2313	Constructions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2318	Autres immo. corporelles en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

RECETTES (répartition) (Pour information)		Restes à réaliser N-1 (3)	Recettes de l'exercice
TOTAL RECETTES AFFECTEES		c 0,00	d 0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00

RESULTAT = (c + d) – (a + b) Excédent de financement si positif Besoin de financement si négatif	-27 930,00
---	-------------------

(1) Ouvrir un cadre par opération.

(2) Détailler les articles conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(3) A remplir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.

(4) Lorsque l'opération d'équipement constitue un chapitre faisant l'objet d'un vote, ces deux colonnes sont renseignées. Dans ce cas, le vote de l'assemblée porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Lorsque l'opération d'équipement est présentée pour information, seules ces deux colonnes sont renseignées.

III – VOTE DU BUDGET	III
DETAIL DES CHAPITRES D'OPERATION D'EQUIPEMENT	B3

OPERATION D'EQUIPEMENT N°: 77 (1)
LIBELLE : Mairie Médiathèque Agence postale

Pour vote

Art. (2)	Libellé (2)	Réalisations cumulées au 01/01/N	Restes à réaliser N-1 (3) (5)	Propositions nouvelles (4)	Vote (4)	Montant pour information (5)
DEPENSES		15 789,18	a 5 528,22	104 271,00	b 104 271,00	b 0,00
20	Immobilisations incorporelles	1 440,00	0,00	7 500,00	7 500,00	0,00
2051	Concessions, droits similaires	1 440,00	0,00	7 500,00	7 500,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	5 456,92	5 528,22	23 771,00	23 771,00	0,00
2183	Matériel de bureau et informatique	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2188	Autres immobilisations corporelles	5 456,92	5 528,22	23 771,00	23 771,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	8 892,26	0,00	73 000,00	73 000,00	0,00
2313	Constructions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2315	Installat°, matériel et outillage techni	8 892,26	0,00	73 000,00	73 000,00	0,00

RECETTES (répartition) (Pour information)		Restes à réaliser N-1 (3)	Recettes de l'exercice
TOTAL RECETTES AFFECTEES		c 0,00	d 0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00

RESULTAT = (c + d) – (a + b) Excédent de financement si positif Besoin de financement si négatif	-109 799,22
---	--------------------

(1) Ouvrir un cadre par opération.

(2) Détailler les articles conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(3) A remplir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.

(4) Lorsque l'opération d'équipement constitue un chapitre faisant l'objet d'un vote, ces deux colonnes sont renseignées. Dans ce cas, le vote de l'assemblée porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Lorsque l'opération d'équipement est présentée pour information, seules ces deux colonnes sont renseignées.

III – VOTE DU BUDGET	III
DETAIL DES CHAPITRES D'OPERATION D'EQUIPEMENT	B3

OPERATION D'EQUIPEMENT N°: 79 (1)
LIBELLE : ECOLE

Pour vote

Art. (2)	Libellé (2)	Réalisations cumulées au 01/01/N	Restes à réaliser N-1 (3) (5)	Propositions nouvelles (4)	Vote (4)	Montant pour information (5)
DEPENSES		218 210,55	a 0,00	600 000,00	b 600 000,00	b 0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	218 210,55	0,00	600 000,00	600 000,00	0,00
2313	Constructions	218 210,55	0,00	600 000,00	600 000,00	0,00

RECETTES (répartition) (Pour information)		Restes à réaliser N-1 (3)	Recettes de l'exercice
TOTAL RECETTES AFFECTEES		c 0,00	d 200 000,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	200 000,00
1641	Emprunts en euros	0,00	200 000,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00

RESULTAT = (c + d) – (a + b) Excédent de financement si positif Besoin de financement si négatif	-400 000,00
---	--------------------

(1) Ouvrir un cadre par opération.

(2) Détailler les articles conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(3) A remplir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.

(4) Lorsque l'opération d'équipement constitue un chapitre faisant l'objet d'un vote, ces deux colonnes sont renseignées. Dans ce cas, le vote de l'assemblée porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Lorsque l'opération d'équipement est présentée pour information, seules ces deux colonnes sont renseignées.

III – VOTE DU BUDGET	III
DETAIL DES CHAPITRES D'OPERATION D'EQUIPEMENT	B3

OPERATION D'EQUIPEMENT N°: 86 (1)
LIBELLE : Restauration des cours d'eau

Pour vote

Art. (2)	Libellé (2)	Réalisations cumulées au 01/01/N	Restes à réaliser N-1 (3) (5)	Propositions nouvelles (4)	Vote (4)	Montant pour information (5)
DEPENSES		0,00	a 0,00	40 000,00	b 40 000,00	b 0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	40 000,00	40 000,00	0,00
2128	Autres agencements et aménagements	0,00	0,00	40 000,00	40 000,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

RECETTES (répartition) (Pour information)		Restes à réaliser N-1 (3)	Recettes de l'exercice
TOTAL RECETTES AFFECTEES		c 0,00	d 0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00

RESULTAT = (c + d) – (a + b) Excédent de financement si positif Besoin de financement si négatif	-40 000,00
---	-------------------

(1) Ouvrir un cadre par opération.

(2) Détailler les articles conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(3) A remplir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.

(4) Lorsque l'opération d'équipement constitue un chapitre faisant l'objet d'un vote, ces deux colonnes sont renseignées. Dans ce cas, le vote de l'assemblée porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Lorsque l'opération d'équipement est présentée pour information, seules ces deux colonnes sont renseignées.

III – VOTE DU BUDGET	III
DETAIL DES CHAPITRES D'OPERATION D'EQUIPEMENT	B3

OPERATION D'EQUIPEMENT N°: 87 (1)
LIBELLE : Cimetières

Pour information

Art. (2)	Libellé (2)	Réalisations cumulées au 01/01/N	Restes à réaliser N-1 (3) (5)	Propositions nouvelles (4)	Vote (4)	Montant pour information (5)
DEPENSES		0,00	a 0,00	0,00	b 0,00	b 8 000,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	8 000,00
2116	Cimetières	0,00	0,00	0,00	0,00	8 000,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

RECETTES (répartition) (Pour information)		Restes à réaliser N-1 (3)	Recettes de l'exercice
TOTAL RECETTES AFFECTEES		c 0,00	d 0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00

RESULTAT = (c + d) – (a + b) Excédent de financement si positif Besoin de financement si négatif	-8 000,00
---	------------------

(1) Ouvrir un cadre par opération.

(2) Détailler les articles conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(3) A remplir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.

(4) Lorsque l'opération d'équipement constitue un chapitre faisant l'objet d'un vote, ces deux colonnes sont renseignées. Dans ce cas, le vote de l'assemblée porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Lorsque l'opération d'équipement est présentée pour information, seules ces deux colonnes sont renseignées.

III – VOTE DU BUDGET	III
DETAIL DES CHAPITRES D'OPERATION D'EQUIPEMENT	B3

OPERATION D'EQUIPEMENT N°: 89 (1)
LIBELLE : Place de l'église

Pour information

Art. (2)	Libellé (2)	Réalisations cumulées au 01/01/N	Restes à réaliser N-1 (3) (5)	Propositions nouvelles (4)	Vote (4)	Montant pour information (5)
DEPENSES		0,00	a 12 396,00	0,00	b 0,00	b 300 000,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	12 396,00	0,00	0,00	0,00
2031	Frais d'études	0,00	12 396,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	300 000,00
2315	Installat°, matériel et outillage techni	0,00	0,00	0,00	0,00	300 000,00

RECETTES (répartition) (Pour information)		Restes à réaliser N-1 (3)	Recettes de l'exercice
TOTAL RECETTES AFFECTEES		c 0,00	d 125 000,00
13	Subventions d'investissement	0,00	25 000,00
13241	Subv. non transf. Communes du GFP	0,00	25 000,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	100 000,00
1641	Emprunts en euros	0,00	100 000,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00

RESULTAT = (c + d) – (a + b) Excédent de financement si positif Besoin de financement si négatif	-187 396,00
---	--------------------

(1) Ouvrir un cadre par opération.

(2) Détailler les articles conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(3) A remplir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.

(4) Lorsque l'opération d'équipement constitue un chapitre faisant l'objet d'un vote, ces deux colonnes sont renseignées. Dans ce cas, le vote de l'assemblée porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Lorsque l'opération d'équipement est présentée pour information, seules ces deux colonnes sont renseignées.

IV – ANNEXES

PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION – VUE D'ENSEMBLE (1)

IV
A1

Libellé	01 Opérations non ventilables	0 Services généraux administrat ^e publiques	1 Sécurité et salubrité publiques	2 Enseignement - Formation	3 Culture	4 Sport et jeunesse	5 Interventions sociales et santé	6 Famille	7 Logement	8 Aménagt et services urbains, environnem	9 Action économique	TOTAL
---------	--	--	--	----------------------------------	--------------	---------------------------	--	--------------	---------------	--	---------------------------	-------

INVESTISSEMENT

DEPENSES

Dépenses réelles	696 700	26 986	24 322	636 198	49 199	27 200	0	0	76 300	440 630	0	1 977 535
- Equipements municipaux (2)		26 986	24 322	636 198	49 199	12 200	0	0	76 300	372 930	0	1 275 601
- Equip. non municipaux (c/204) (3)		0	0	0	0	15 000	0	0	0	67 700	0	82 700
- Opérations financières	696 700											696 700
Dépenses d'ordre	86 440											86 440
Total dépenses de l'exercice	783 140	26 986	24 322	636 198	49 199	27 200	0	0	76 300	440 630	0	2 063 975
RAR N-1 et reports	529 803	0	0	1 176	5 581	0	0	0	0	12 396	0	548 956
Total cumulé dépenses d'investissement	1 312 943	26 986	24 322	637 374	54 780	27 200	0	0	76 300	453 026	0	2 612 931
RECETTES												
Total recettes de l'exercice	2 287 931	0	0	200 000	0	0	0	0	0	125 000	0	2 612 931
RAR N-1 et reports	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Total cumulé recettes d'investissement	2 287 931	0	0	200 000	0	0	0	0	0	125 000	0	2 612 931

FONCTIONNEMENT

DEPENSES

Total dépenses de l'exercice	2 350 017	644 570	58 000	912 348	507 334	219 370	500	70 200	136 959	544 545	0	5 443 843
RAR N-1 et reports	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Total cumulé dépenses de fonctionnement	2 350 017	644 570	58 000	912 348	507 334	219 370	500	70 200	136 959	544 545	0	5 443 843
RECETTES												
Total recettes de l'exercice	3 284 205	27 000	0	227 000	131 017	71 000	0	23 000	40 000	38 000	0	3 841 222
RAR N-1 et reports	1 602 621	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	1 602 621
Total cumulé recettes de fonctionnement	4 886 826	27 000	0	227 000	131 017	71 000	0	23 000	40 000	38 000	0	5 443 843

(1) La production de cet état est obligatoire pour les communes de 3 500 habitants et plus, les groupements comprenant au moins une telle commune, leurs établissements et services administratifs hormis les caisses des écoles et les services à activité unique érigés en établissement public ou budget annexe (L. 2312-3, R. 2311-1 et R. 2311-10). Dans les communes de 3 500 habitants et plus, le croisement par fonction est fait à un chiffre (correspondant à la fonction). Dans les communes de 10 000 habitants et plus, le croisement par fonction est fait au niveau le plus détaillé de la nomenclature fonctionnelle (sous-fonction ou rubrique). Les groupements et leurs établissements publics suivent les règles de production et de présentation applicable à la commune membre comptant le plus grand nombre d'habitants (articles L. 5211-36 a1 et R. 5211-14 + L. 5711-1 et R. 5711-2 du CGCT).

(2) Ou biens de la structure intercommunale.

(3) Ou biens ne relevant pas de la structure intercommunale.

IV – ANNEXES

PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION – VUE D'ENSEMBLE

IV

A1

Art. (1)	Libellé	01 Opérations non ventilables	0 Services généraux administrat° publiques	1 Sécurité et salubrité publiques	2 Enseignement - Formation	3 Culture	4 Sport et jeunesse	5 Interventions sociales et santé	6 Famille	7 Logement	8 Aménagt et services urbains, environnement	9 Action économique	TOTAL
----------	---------	--	--	--	----------------------------------	--------------	---------------------------	--	--------------	---------------	---	---------------------------	-------

INVESTISSEMENT

DEPENSES

Total dépenses investissement		783 140	26 986	24 322	637 374	54 780	27 200	0	0	76 300	453 026	0	2 083 128
Dépenses réelles		696 700	26 986	24 322	637 374	54 780	27 200	0	0	76 300	453 026	0	1 996 688
010	Stocks	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
020	Dépenses imprévues	68 745	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	68 745
10	Dotations, fonds divers et réserves	1 389	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	1 389
13	Subventions d'investissement	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
16	Emprunts et dettes assimilées	549 100	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	549 100
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
20	Immobilisations incorporelles	0	0	0	0	0	0	0	0	0	12 396	0	12 396
204	Subventions d'équipement versées	0	0	0	0	0	15 000	0	0	0	67 700	0	82 700
21	Immobilisations corporelles	19 466	26 986	24 322	36 198	17 981	12 200	0	0	3 300	5 000	0	145 453
22	Immobilisations reçues en affectation	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
23	Immobilisations en cours	0	0	0	0	0	0	0	0	0	300 000	0	300 000
26	Participat° et créances rattachées	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
27	Autres immobilisations financières	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Opérations d'équipement		58 000	0	0	601 176	36 799	0	0	0	73 000	67 930	0	836 905
62	TRAVAUX DE BATIMENTS	34 000	0	0	1 176	0	0	0	0	0	0	0	35 176
66	VOIRIE	24 000	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	24 000
68	ESPACES VERTS	0	0	0	0	0	0	0	0	0	27 930	0	27 930
77	Mairie Médiathèque Agence postale	0	0	0	0	36 799	0	0	0	73 000	0	0	109 799
79	ECOLE	0	0	0	600 000	0	0	0	0	0	0	0	600 000
86	Restauration des cours d'eau	0	0	0	0	0	0	0	0	0	40 000	0	40 000
Opérations pour compte de tiers		0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Dépenses d'ordre		86 440	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	86 440
040	Opérat° ordre transfert entre sections	86 440	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	86 440

Mairie de NIVILLAC - Mairie de NIVILLAC - BP - 2018

Art. (1)	Libellé	01 Opérations non ventilables	0 Services généraux administrat° publiques	1 Sécurité et salubrité publiques	2 Enseignement - Formation	3 Culture	4 Sport et jeunesse	5 Interventions sociales et santé	6 Famille	7 Logement	8 Aménagt et services urbains, environnem	9 Action économique	TOTAL
041	Opérations patrimoniales	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0

RECETTES													
Total recettes investissement		2 287 931	0	0	200 000	0	0	0	0	0	125 000	0	2 612 931
Recettes réelles		737 564	0	0	200 000	0	0	0	0	0	125 000	0	1 062 564
010	Stocks	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
024	Produits des cessions d'immobilisations	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
10	Dotations, fonds divers et réserves	679 956	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	679 956
13	Subventions d'investissement	56 608	0	0	0	0	0	0	0	0	25 000	0	81 608
16	Emprunts et dettes assimilées	1 000	0	0	200 000	0	0	0	0	0	100 000	0	301 000
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
20	Immobilisations incorporelles	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
204	Subventions d'équipement versées	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
21	Immobilisations corporelles	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
22	Immobilisations reçues en affectation	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
23	Immobilisations en cours	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
26	Participat° et créances rattachées	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
27	Autres immobilisations financières	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Opérations pour compte de tiers		0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
<i>Recettes d'ordre</i>		<i>1 550 367</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>1 550 367</i>
021	Virement de la sect° de fonctionnement	1 379 673	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	1 379 673
040	Opérat° ordre transfert entre sections	170 694	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	170 694
041	Opérations patrimoniales	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0

FONCTIONNEMENT													
DEPENSES													
Total dépenses de fonctionnement		2 350 017	644 570	58 000	912 348	507 334	219 370	500	70 200	136 959	544 545	0	5 443 843
Dépenses réelles		799 650	644 570	58 000	912 348	507 334	219 370	500	70 200	136 959	544 545	0	3 893 476
011	Charges à caractère général	46 700	86 900	22 000	236 960	230 943	90 520	500	0	68 239	172 810	0	955 572

Mairie de NIVILLAC - Mairie de NIVILLAC - BP - 2018

Art. (1)	Libellé	01 Opérations non ventilables	0 Services généraux administrat° publiques	1 Sécurité et salubrité publiques	2 Enseignement - Formation	3 Culture	4 Sport et jeunesse	5 Interventions sociales et santé	6 Famille	7 Logement	8 Aménagt et services urbains, environnem	9 Action économique	TOTAL
012	Charges de personnel, frais assimilés	41 970	432 470	36 000	391 600	263 240	128 850	0	0	68 720	371 150	0	1 734 000
014	Atténuations de produits	1 000	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	1 000
022	Dépenses imprévues	150 000	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	150 000
65	Autres charges de gestion courante	116 731	125 200	0	283 788	13 151	0	0	70 200	0	585	0	609 655
656	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
66	Charges financières	178 800	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	178 800
67	Charges exceptionnelles	21 000	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	21 000
68	Dot. aux amortissements et provisions	243 449	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	243 449
<i>Dépenses d'ordre</i>		<i>1 550 367</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>1 550 367</i>
023	<i>Virement à la section d'investissement</i>	<i>1 379 673</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>1 379 673</i>
042	<i>Opérat° ordre transfert entre sections</i>	<i>170 694</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>170 694</i>
043	<i>Opérat° ordre intérieur de la section</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>

RECETTES													
Total recettes de fonctionnement		3 284 205	27 000	0	227 000	131 017	71 000	0	23 000	40 000	38 000	0	3 841 222
Recettes réelles		3 204 005	27 000	0	227 000	124 777	71 000	0	23 000	40 000	38 000	0	3 754 782
013	Atténuations de charges	0	23 000	0	0	0	0	0	0	0	0	0	23 000
70	Produits des services, du domaine, vente	10 000	4 000	0	180 000	49 500	61 000	0	0	0	38 000	0	342 500
73	Impôts et taxes	1 940 000	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	1 940 000
74	Dotations et participations	1 254 000	0	0	47 000	41 177	6 000	0	0	0	0	0	1 348 177
75	Autres produits de gestion courante	5	0	0	0	34 100	4 000	0	23 000	40 000	0	0	101 105
76	Produits financiers	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
77	Produits exceptionnels	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
78	Reprise sur amortissements et provisions	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
<i>Recettes d'ordre</i>		<i>80 200</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>6 240</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>86 440</i>
042	<i>Opérat° ordre transfert entre sections</i>	<i>80 200</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>6 240</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>86 440</i>
043	<i>Opérat° ordre intérieur de la section</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>

(1) Pour le croisement par nature, le détail est fait selon le niveau de vote choisi par l'assemblée délibérante (chapitre, article ou article spécialisé).

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE – DETAIL DES CREDITS DE TRESORERIE	A2.1

A2.1 – DETAIL DES CREDITS DE TRESORERIE (1)

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Date de la décision de réaliser la ligne de trésorerie (2)	Montant maximum autorisé au 01/01/N	Montant des tirages N-1	Montant des remboursements N-1		Encours restant dû au 01/01/N
				Intérêts (3)	Remboursement du tirage	
5191 Avances du Trésor						
	01/01/2018	500 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
5192 Avances de trésorerie						
51931 Lignes de trésorerie						
51932 Lignes de trésorerie liées à un emprunt						
5194 Billets de trésorerie						
5198 Autres crédits de trésorerie						
519 Crédits de trésorerie (Total)		500 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Circulaire n° NOR : INTB8900071C du 22/02/1989.

(2) Indiquer la date de la délibération de l'assemblée autorisant la ligne de trésorerie ou la date de la décision de l'ordonnateur de réaliser la ligne de trésorerie sur la base d'un montant maximum autorisé par l'organe délibérant (article L. 2122-22 du CGCT).

(3) Il s'agit des intérêts comptabilisés au compte 6615, sauf pour les emprunts assortis d'une option de tirage sur ligne de trésorerie pour lesquels les intérêts sont comptabilisés au compte 66111 et sauf pour les billets de trésorerie pour lesquels les intérêts sont comptabilisés au compte 6618.

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE – REPARTITION PAR NATURE DE DETTE	A2.2

A2.2 – REPARTITION PAR NATURE DE DETTE (hors 16449 et 166)

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunts et dettes à l'origine du contrat													
	Organisme prêteur ou chef de file	Date de signature	Date d'émission ou date de mobilisation (1)	Date du premier remboursement	Nominal (2)	Type de taux d'intérêt (3)	Index (4)	Taux initial		Devise	Périodicité des remboursements (6)	Profil d'amortissement (7)	Possibilité de remboursement anticipé O/N	Catégorie d'emprunt (8)
								Niveau de taux (5)	Taux actuariel					
163 Emprunts obligataires (Total)					0,00									
164 Emprunts auprès des établissements financiers (Total)					9 867 214,45									
1641 Emprunts en euros (total)					9 714 765,43									
00034714504	CREDIT AGRICOLE	28/09/2009	2009-10-30	15/02/2010	200 000,00	F		3,750	3,750	EURO	T	X Autres	O	A-1
00043134906	CREDIT AGRICOLE	07/11/2011	2011-11-28	15/02/2012	400 000,00	V		2,795	2,795	EURO	T	X Autres	O	A-1
00047263821	CREDIT AGRICOLE	22/11/2012	2012-12-01	15/05/2013	445 000,00	F		3,870	3,870	EURO	T	X Autres	O	A-1
00047510664	CREDIT AGRICOLE	19/12/2012	2013-07-17	15/10/2013	750 000,00	V	Euribor 3 mois	2,925	2,925	EURO	T	X Autres	O	A-1
00047510708	CREDIT AGRICOLE	19/12/2012	2013-03-31	15/07/2013	500 000,00	F		4,330	4,330	EURO	T	X Autres	O	A-1
0038674292	CREDIT AGRICOLE	06/09/2010	2010-10-15	15/01/2011	500 000,00	F		2,740	2,740	EURO	T	X Autres	O	A-1
10000622233	CREDIT AGRICOLE	15/09/2014	2015-01-24	15/04/2015	200 000,00	F		2,740	2,740	EURO	T	X Autres	O	A-1
10000113706	CREDIT AGRICOLE	19/10/2015	2015-11-27	15/02/2016	200 000,00	F		2,250	2,250	EURO	T	X Autres	N	A-1
1017410 - LOGETS SOCIAUX	CAISSE DES DEPOTS	31/01/2003	2003-04-15	01/04/2004	70 000,00	F		4,139	4,139	EURO	A	C	O	A-1
19205	CREDIT AGRICOLE	18/09/2013	2014-01-15	15/04/2014	1 200 000,00	V		2,250	2,250	EURO	T	X Autres	O	A-1
30930657815	CREDIT AGRICOLE	28/01/1999	2006-01-31	15/02/2000	167 693,92	V	Euribor 12 mois	3,505	3,505	EURO	A	C	O	A-1
30930657823 - voirie 2003	CREDIT AGRICOLE	25/07/2003	2003-08-26	01/09/2004	188 500,00	V	Euribor 12 mois	2,450	2,450	EURO	A	C	O	A-1
30930657824- centre de loisirs	CREDIT AGRICOLE	30/03/2004	2004-05-15	15/08/2004	300 000,00	V	Euribor 3 mois	2,220	2,220	EURO	T	X Autres	O	A-1
30930657825- voirie 2004	CREDIT AGRICOLE	03/09/2004	2004-10-18	15/10/2005	109 000,00	V	Euribor 12 mois	2,542	2,542	EURO	A	C	O	A-1
30930657826- Amélioration CLSH	CREDIT AGRICOLE	03/09/2004	2004-09-21	15/10/2005	60 500,00	V		2,535	2,535	EURO	A	C	O	A-1
30930657827 - ACQ FONCIERES	CREDIT AGRICOLE	25/02/2005	2005-03-14	15/03/2006	500 000,00	V	Euribor 12 mois	2,460	2,460	EURO	A	C	O	A-1
30930657828 - cpt CLSH- Musiq	CREDIT AGRICOLE	25/03/2005	2005-04-25	15/06/2006	110 000,00	V	Euribor 12 mois	2,488	2,488	EURO	A	C	O	A-1
30930657829	CREDIT AGRICOLE	24/11/2006	2006-12-28	15/03/2007	311 000,00	F		3,890	3,890	EURO	A	C	O	A-1
478117 - LOGETS SOCIAUX	CAISSE DES DEPOTS	25/09/1997	1997-10-28	01/11/1998	45 734,71	V		4,125	4,125	EURO	A	C	O	A-1
478120 - logets sociaux	CAISSE DES DEPOTS	15/01/1998	1998-01-21	01/02/1999	89 944,92	V		4,244	4,244	EURO	A	C	O	A-1

Mairie de NIVILLAC - Mairie de NIVILLAC - BP - 2018

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunts et dettes à l'origine du contrat													
	Organisme prêteur ou chef de file	Date de signature	Date d'émission ou date de mobilisation (1)	Date du premier remboursement	Nominal (2)	Type de taux d'intérêt (3)	Index (4)	Taux initial		Devise	Périodicité des remboursements (6)	Profil d'amortissement (7)	Possibilité de remboursement anticipé O/N	Catégorie d'emprunt (8)
								Niveau de taux (5)	Taux actuariel					
848950	CAISSE D EPARGNE DE BRETAGNE	17/10/2013	2013-12-15	15/03/2014	157 000,00	F		3,900	3,900	EURO	T	X Autres	O	A-1
MIN151956EUR /INV 97 BATIM	CREDIT LOCAL DE FRANCE	01/03/1998	1998-03-25	15/04/1999	76 224,51	V		3,760	3,760	EURO	A	C	O	A-1
MIN173734EUR-CENTRE SOCIO	CAISSE D EPARGNE DE BRETAGNE	15/10/2000	2001-02-01	01/03/2002	304 898,02	V		4,990	4,990	EURO	A	C	O	A-1
MIN173734EUR-THEATRE	CREDIT LOCAL DE FRANCE	25/02/1999	2000-10-15	01/11/2001	304 898,04	V	Euribor 12 mois	5,529	5,529	EURO	A	C	N	A-1
MIN198849EUR-VOIRIE LOCATIF	CREDIT LOCAL DE FRANCE	18/01/1996	2002-12-15	01/04/2003	193 000,00	V	Euribor 3 mois	3,180	3,180	EURO	T	X Autres	O	A-1
MIN235518EUR	DEXIA CLF	28/10/2005	2005-11-09	01/12/2006	235 988,00	V		2,683	2,683	EURO	A	C	O	B-1
MIN254229EUR/268850	DEXIA CLF	30/11/2007	2008-05-20	01/06/2009	500 000,00	F		4,690	4,690	EURO	A	C	O	A-1
MIS154282EUR- VOIRIE /EFFACET	CREDIT LOCAL DE FRANCE	29/06/2000	2000-09-08	01/10/2001	184 463,31	V	Euribor 12 mois	4,788	4,788	EURO	A	C	O	A-1
MON233922EUR/CA0242716	DEXIA CLF	05/09/2005	2005-09-30	01/09/2006	544 000,00	V		2,990	2,990	EURO	A	C	O	B-1
MON259130EUR0274914/001	DEXIA CLF	05/05/2008	2008-05-26	01/09/2008	560 920,00	F		4,590	4,590	EURO	T	X Autres	O	A-1
MON262776EUR0279552	DEXIA CLF	29/09/2008	2008-11-28	01/03/2009	306 000,00	F		4,810	4,810	EURO	T	X Autres	O	A-1
1643 Emprunts en devises (total)					152 449,02									
E0002600308 - VOIRIE 99	CREDIT AGRICOLE	28/10/1999	1999-11-06	06/11/2000	152 449,02	F		3,235	3,235	EURO	A	C	N	F-6
16441 Emprunts assortis d'une option de tirage sur ligne de trésorerie (total)					0,00									
165 Dépôts et cautionnements reçus (Total)					0,00									
167 Emprunts et dettes assortis de conditions particulières (Total)					265 156,54									
1671 Avances consolidées du Trésor (total)					0,00									
1672 Emprunts sur comptes spéciaux du Trésor (total)					0,00									
1675 Dettes pour METP et PPP (total)					0,00									
1676 Dettes envers locataires-acquéreurs (total)					0,00									

Mairie de NIVILLAC - Mairie de NIVILLAC - BP - 2018

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunts et dettes à l'origine du contrat													
	Organisme prêteur ou chef de file	Date de signature	Date d'émission ou date de mobilisation (1)	Date du premier remboursement	Nominal (2)	Type de taux d'intérêt (3)	Index (4)	Taux initial		Devise	Périodicité des remboursements (6)	Profil d'amortissement (7)	Possibilité de remboursement anticipé O/N	Catégorie d'emprunt (8)
								Niveau de taux (5)	Taux actuariel					
1678 Autres emprunts et dettes (total)					265 156,54									
56147001207001	CAISSE ALLOCATIONS FAMILIALES	13/09/2007	2008-09-18	01/09/2009	143 909,76	F		0,000	0,000	EURO	A	C	N	A-1
CONVENTION DU 18/08/2003	CAISSE ALLOCATIONS FAMILIALES	28/02/2003	2003-03-18	01/03/2005	121 246,78	F		0,000	0,000	EURO	A	C	N	A-1
168 Emprunts et dettes assimilés (Total)					220 171,86									
1681 Autres emprunts (total)					0,00									
1682 Bons à moyen terme négociables (total)					0,00									
1687 Autres dettes (total)					220 171,86									
246031/0258080/001 SDEM	PAIERIE DEPARTEMENTALE	15/01/2007	2007-02-01	01/02/2007	90 000,00	F		3,780	3,780	EURO	T	X Autres	N	A-1
SDEM	PAIERIE DEPARTEMENTALE	31/12/2009	2009-12-31	30/03/2010	88 384,00	F		3,780	3,780	EURO	A	C	N	A-1
ex364 365 366 367	PAIERIE DEPARTEMENTALE	16/03/2015	2015-03-16	31/03/2015	41 787,86	F		0,000	0,000	EURO	T	X Autres	O	A-1
Total général					10 352 542,85									

(1) Si un emprunt donne lieu à plusieurs mobilisations, indiquer la date de la première mobilisation.

(2) Nominal : montant emprunté à l'origine.

(3) Type de taux d'intérêt : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).

(4) Mentionner le ou les types d'index (ex : Euribor 3 mois).

(5) Indiquer le niveau de taux à l'origine du contrat.

(6) Indiquer la périodicité des remboursements : A : annuelle ; M : mensuelle ; B : bimestrielle ; S : semestrielle ; T : trimestrielle ; X autre.

(7) Indiquer C pour amortissement constant, P pour amortissement progressif, F pour *in fine*, X pour autres à préciser.

(8) Catégorie d'emprunt à l'origine. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE – REPARTITION PAR NATURE DE DETTE	A2.2

A2.2 – REPARTITION PAR NATURE DE DETTE (hors 16449 et 166) (suite)

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunts et dettes au 01/01/N											
	Couverture ? O/N (10)	Montant couvert	Catégorie d'emprunt après couverture éventuelle (11)	Capital restant dû au 01/01/N	Durée résiduelle (en années)	Taux d'intérêt			Annuité de l'exercice			ICNE de l'exercice
						Type de taux (12)	Index (13)	Niveau de taux d'intérêt à la date de vote du budget (14)	Capital	Charges d'intérêt (15)	Intérêts perçus (le cas échéant) (16)	
163 Emprunts obligataires (Total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
164 Emprunts auprès des établissements financiers (Total)		0,00		5 543 360,46					505 638,77	166 360,94	0,00	32 123,94
1641 Emprunts en euros (total)		0,00		5 528 115,54					498 016,32	165 867,79	0,00	32 123,94
00034714504	N	0,00	A-1	107 264,18	7,00	F		3,750	13 662,06	3 831,78	0,00	448,51
00043134906	N	0,00	A-1	292 543,97	14,00	V		2,090	18 183,86	5 972,26	0,00	732,69
00047263821	N	0,00	A-1	330 758,98	10,25	F		3,870	26 831,09	12 414,11	0,00	1 502,92
00047510664	N	0,00	A-1	678 579,74	25,75	V	Euribor 3 mois	3,760	15 960,20	25 291,32	0,00	5 259,72
00047510708	N	0,00	A-1	459 498,74	25,50	F		4,330	10 116,86	19 733,50	0,00	4 107,85
0038674292	N	0,00	A-1	291 949,18	8,00	F		2,740	33 102,47	7 661,21	0,00	1 497,28
10000062233	N	0,00	A-1	163 333,37	12,25	F		2,740	13 333,32	4 338,33	0,00	867,67
10000113706	N	0,00	A-1	173 333,36	13,00	F		2,250	13 333,32	3 937,50	0,00	460,00
1017410 - LOGETS SOCIAUX	N	0,00	A-1	50 852,90	21,00	F		4,139	1 982,71	991,63	0,00	0,00
19205	N	0,00	A-1	1 030 139,44	21,25	V		2,960	48 000,00	29 927,67	0,00	6 216,12
30930657815	N	0,00	A-1	22 406,19	2,00	V	Euribor 12 mois	3,505	11 010,65	95,23	0,00	0,00
30930657823 - voirie 2003	N	0,00	A-1	14 617,08	1,00	V	Euribor 12 mois	2,450	14 617,08	19,00	0,00	0,00
30930657824- centre de loisirs	N	0,00	A-1	34 734,08	1,50	V	Euribor 3 mois	2,220	23 028,10	384,32	0,00	0,00
30930657825- voirie 2004	N	0,00	A-1	17 003,19	2,00	V	Euribor 12 mois	2,542	8 395,19	0,00	0,00	0,00
30930657826- Amélioration CLSH	N	0,00	A-1	9 437,57	2,00	V		2,535	4 659,73	0,00	0,00	0,00
30930657827 - ACQ FONCIERES	N	0,00	A-1	115 085,42	3,00	V	Euribor 12 mois	2,460	37 433,53	57,54	0,00	0,00
30930657828 - cpt CLSH- Musiq	N	0,00	A-1	25 357,22	3,00	V	Euribor 12 mois	2,488	8 245,32	7,61	0,00	0,00
30930657829	N	0,00	A-1	101 016,62	4,00	F		3,890	23 827,41	3 929,55	0,00	2 385,45
478117 - LOGETS SOCIAUX	N	0,00	A-1	19 291,51	12,00	V		4,125	1 737,53	299,02	0,00	0,00
478120 - logets sociaux	N	0,00	A-1	41 015,27	13,00	V		4,244	3 438,18	635,74	0,00	0,00
848950	N	0,00	A-1	123 620,29	11,00	F		3,900	9 186,55	4 687,93	0,00	198,35

Mairie de NIVILLAC - Mairie de NIVILLAC - BP - 2018

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunts et dettes au 01/01/N											
	Couverture ? O/N (10)	Montant couvert	Catégorie d'emprunt après couverture éventuelle (11)	Capital restant dû au 01/01/N	Durée résiduelle (en années)	Taux d'intérêt			Annuité de l'exercice			ICNE de l'exercice
						Type de taux (12)	Index (13)	Niveau de taux d'intérêt à la date de vote du budget (14)	Capital	Charges d'intérêt (15)	Intérêts perçus (le cas échéant) (16)	
MIN151956EUR /INV 97 BATIM	N	0,00	A-1	5 291,02	1,00	V		5,190	5 291,02	2,12	0,00	0,00
MIN173734EUR-CENTRE SOCIO	N	0,00	A-1	195 246,01	14,00	V		4,990	10 038,52	175,72	0,00	0,00
MIN173734EUR-THEATRE	N	0,00	A-1	185 207,50	13,00	V	Euribor 12 mois	3,590	10 529,40	300,45	0,00	0,00
MIN198849EUR-VOIRIE LOCATIF	N	0,00	A-1	0,00	0,25	V	Euribor 3 mois	3,180	0,00	0,00	0,00	0,00
MIN235518EUR	N	0,00	B-1	54 435,61	3,00	V		2,683	17 699,01	1 508,39	0,00	84,83
MIN254229EUR/268850	N	0,00	A-1	275 000,00	11,00	F		4,690	25 000,00	13 076,63	0,00	6 934,58
MIS154282EUR- VOIRIE /EFFACET	N	0,00	A-1	37 665,75	3,00	V	Euribor 12 mois	2,463	12 066,45	3,06	0,00	0,00
MON233922EUR/CA0242716	N	0,00	B-1	256 548,35	8,00	V		2,990	28 860,76	7 777,33	0,00	0,00
MON259130EUR0274914/001	N	0,00	A-1	294 483,00	10,50	F		4,590	28 046,00	13 213,72	0,00	1 019,12
MON262776EUR0279552	N	0,00	A-1	122 400,00	6,00	F		4,810	20 400,00	5 595,12	0,00	408,85
1643 Emprunts en devises (total)		0,00		15 244,92					7 622,45	493,15	0,00	0,00
E0002600308 - VOIRIE 99	N	0,00	F-6	15 244,92	2,00	F		3,235	7 622,45	493,15	0,00	0,00
16441 Emprunts assortis d'une option de tirage sur ligne de trésorerie (total) (9)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
165 Dépôts et cautionnements reçus (Total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
167 Emprunts et dettes assortis de conditions particulières (Total)		0,00		19 621,54					19 621,54	0,00	0,00	0,00
1671 Avances consolidées du Trésor (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1672 Emprunts sur comptes spéciaux (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1675 Dettes pour METP et PPP (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1676 Dettes envers locataires-acquéreurs (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1678 Autres emprunts et dettes (total)		0,00		19 621,54					19 621,54	0,00	0,00	0,00
56147001207001	N	0,00	A-1	11 069,76	1,00	F		0,000	11 069,76	0,00	0,00	0,00
CONVENTION DU 18/08/2003	N	0,00	A-1	8 551,78	1,00	F		0,000	8 551,78	0,00	0,00	0,00
168 Emprunts et dettes assimilés (Total)		0,00		92 273,98					21 058,37	2 648,19	0,00	1 005,98
1681 Autres emprunts (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00

Mairie de NIVILLAC - Mairie de NIVILLAC - BP - 2018

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunts et dettes au 01/01/N											
	Couverture ? O/N (10)	Montant couvert	Catégorie d'emprunt après couverture éventuelle (11)	Capital restant dû au 01/01/N	Durée résiduelle (en années)	Taux d'intérêt			Annuité de l'exercice			ICNE de l'exercice
						Type de taux (12)	Index (13)	Niveau de taux d'intérêt à la date de vote du budget (14)	Capital	Charges d'intérêt (15)	Intérêts perçus (le cas échéant) (16)	
1682 Bons à moyen terme négociables (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1687 Autres dettes (total)		0,00		92 273,98					21 058,37	2 648,19	0,00	1 005,98
246031/0258080/001 SDEM	N	0,00	A-1	32 033,41	4,00	F		3,780	7 568,30	1 089,10	0,00	0,00
SDEM	N	0,00	A-1	41 246,11	7,00	F		3,780	5 892,27	1 559,09	0,00	1 005,98
ex364 365 366 367	N	0,00	A-1	18 994,46	2,75	F		0,000	7 597,80	0,00	0,00	0,00
Total général		0,00		5 655 255,98					546 318,68	169 009,13	0,00	33 129,92

(9) S'agissant des emprunts assortis d'une ligne de trésorerie, il faut faire ressortir le remboursement du capital de la dette prévue pour l'exercice correspondant au véritable endettement.

(10) Si l'emprunt est soumis à couverture, il convient de compléter le tableau « détail des opérations de couverture ».

(11) Catégorie d'emprunt. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).

(12) Type de taux d'intérêt après opérations de couverture : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).

(13) Mentionner l'index en cours au 01/01/N après opérations de couverture.

(14) Taux après opérations de couverture éventuelles. Pour les emprunts à taux variable, indiquer le niveau à la date de vote du budget.

(15) Il s'agit des intérêts dus au titre du contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 « Intérêts réglés à l'échéance » (intérêts décaissés) et intérêts éventuels dus au titre du contrat d'échange éventuel et comptabilisés à l'article 668.

(16) Indiquer les intérêts éventuellement reçus au titre du contrat d'échange éventuel et comptabilisés au 768.

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE – REPARTITION DES EMPRUNTS PAR STRUCTURE DE TAUX	A2.3

A2.3 – REPARTITION DES EMPRUNTS PAR STRUCTURE DE TAUX (HORS A1)

Emprunts ventilés par structure de taux selon le risque le plus élevé (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat) (1)	Organisme prêteur ou chef de file	Nominal (2)	Capital restant dû au 01/01/N (3)	Type d'indices (4)	Durée du contrat	Dates des périodes bonifiées	Taux minimal (5)	Taux maximal (6)	Coût de sortie (7)	Taux maximal après couverture éventuelle (8)	Niveau du taux à la date de vote du budget (9)	Intérêts à payer au cours de l'exercice (10)	Intérêts à percevoir au cours de l'exercice (le cas échéant) (11)	% par type de taux selon le capital restant dû
Echange de taux, taux variable simple plafonné (cap) ou encadré (tunnel) (A)														
TOTAL (A)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
Barrière simple (B)														
MIN235518EUR	DEXIA CLF	235 988,00	54 435,61	1	15,00				0,00	0	2,683	1 508,39	0,00	0,96
MON233922EUR/CA0242716	DEXIA CLF	544 000,00	256 548,35	1	20,00				0,00	0	2,990	7 777,33	0,00	4,54
TOTAL (B)		779 988,00	310 983,96						0,00			9 285,72	0,00	5,50
Option d'échange (C)														
TOTAL (C)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
Multiplicateur jusqu'à 3 ou multiplicateur jusqu'à 5 capé (D)														
TOTAL (D)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
Multiplicateur jusqu'à 5 (E)														
TOTAL (E)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
Autres types de structures (F)														
E0002600308 - VOIRIE 99	CREDIT AGRICOLE	152 449,02	15 244,92	6	20,00				0,00	0	3,235	493,15	0,00	0,27
TOTAL (F)		152 449,02	15 244,92						0,00			493,15	0,00	0,27
TOTAL GENERAL		932 437,02	326 228,88						0,00			9 778,87	0,00	5,77

(1) Répartir les emprunts selon le type de structure de taux (de A à F selon la classification de la charte de bonne conduite) en fonction du risque le plus élevé à courir sur toute la durée de vie du contrat de prêt et après opérations de couverture éventuelles.

(2) Nominal : montant emprunté à l'origine. En cas de couverture partielle d'un emprunt, indiquer séparément sur deux lignes la part du nominal couvert et la part non couverte.

(3) En cas de couverture partielle d'un emprunt, indiquer séparément sur deux lignes la part du capital restant dû couvert et la part non couverte.

(4) Indiquer la classification de l'indice sous-jacent suivant la typologie de la circulaire du 25 juin 2010 sur les produits financiers (de 1 à 6). 1 : Indice zone euro / 2 : Indices inflation française ou zone euro ou écart entre ces indices / 3 : Ecart indice zone euro / 4 : Indices hors zone euro ou écart d'indices dont l'un est hors zone euro / 5 : écarts d'indices hors zone euro / 6 : autres indices.

(5) Taux hors opération de couverture. Indiquer le montant, l'index ou la formule correspondant au taux minimal du contrat de prêt sur toute la durée du contrat.

(6) Taux hors opération de couverture. Indiquer le montant, l'index ou la formule correspondant au taux maximal du contrat de prêt sur toute la durée du contrat.

(7) Coût de sortie : indiquer le montant de l'indemnité contractuelle de remboursement définitif de l'emprunt au 01/01/N ou le cas échéant, à la prochaine date d'échéance.

(8) Montant, index ou formule.

(9) Indiquer le niveau de taux après opérations de couverture éventuelles. Pour les emprunts à taux variables, indiquer le niveau du taux à la date de vote du budget.

(10) Indiquer les intérêts à payer au titre du contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 et des intérêts éventuels à payer au titre du contrat d'échange et comptabilisés à l'article 668.

(11) Indiquer les intérêts à percevoir au titre du contrat d'échange et comptabilisés au 768.

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE – TYPOLOGIE DE LA REPARTITION DE L'ENCOURS	A2.4

A2.4 – TYPOLOGIE DE LA REPARTITION DE L'ENCOURS (1)

Indices sous-jacents		(1) Indices zone euro	(2) Indices inflation française ou zone euro ou écart entre ces indices	(3) Ecart d'indices zone euro	(4) Indices hors zone euro et écarts d'indices dont l'un est un indice hors zone euro	(5) Ecart d'indices hors zone euro	(6) Autres indices
(A) Taux fixe simple. Taux variable simple. Echange de taux fixe contre taux variable ou inversement. Echange de taux structuré contre taux variable ou taux fixe (sens unique). Taux variable simple plafonné (cap) ou encadré (tunnel)	Nombre de produits	34	0	0	0	0	
	% de l'encours	94,26	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	5 329 027,10	0,00	0,00	0,00	0,00	
(B) Barrière simple. Pas d'effet de levier	Nombre de produits	2	0	0	0	0	
	% de l'encours	5,50	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	310 983,96	0,00	0,00	0,00	0,00	
(C) Option d'échange (swaption)	Nombre de produits	0	0	0	0	0	
	% de l'encours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
(D) Multiplicateur jusqu'à 3 ; multiplicateur jusqu'à 5 capé	Nombre de produits	0	0	0	0	0	
	% de l'encours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
(E) Multiplicateur jusqu'à 5	Nombre de produits	0	0	0	0	0	
	% de l'encours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
(F) Autres types de structures	Nombre de produits						1
	% de l'encours						0,27
	Montant en euros						15 244,92

(1) Cette annexe retrace le stock de dette au 01/01/N après opérations de couverture éventuelles.

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE – DETAIL DES OPERATIONS DE COUVERTURE	A2.5

A2.5 – DETAIL DES OPERATIONS DE COUVERTURE (1)

Instruments de couverture (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunt couvert			Instrument de couverture									
	Référence de l'emprunt couvert	Capital restant dû au 01/01/N	Date de fin du contrat	Organisme co-contractant	Type de couverture (3)	Nature de la couverture (change ou taux)	Notionnel de l'instrument de couverture	Date de début du contrat	Date de fin du contrat	Périodicité de règlement des intérêts (4)	Montant des commissions diverses	Primes éventuelles	
												Primes payées pour l'achat d'option	Primes reçues pour la vente d'option
Taux fixe (total)		0,00					0,00				0,00	0,00	0,00
Taux variable simple (total)		0,00					0,00				0,00	0,00	0,00
Taux complexe (total) (2)		0,00					0,00				0,00	0,00	0,00
Total		0,00					0,00				0,00	0,00	0,00

(1) Si un instrument couvre plusieurs emprunts, distinguer une ligne par emprunt couvert.

(2) Il s'agit d'un taux variable qui n'est pas défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage.

(3) Indiquer s'il s'agit d'un *swap*, d'une option (*cap*, *floor*, *tunnel*, *swaption*).

(4) Indiquer la périodicité de règlement des intérêts : A : annuelle, M : mensuelle, B : bimestrielle, S : semestrielle, T : trimestrielle, X : autre.

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE – DETAIL DES OPERATIONS DE COUVERTURE	A2.5

A2.5 – DETAIL DES OPERATIONS DE COUVERTURE (1) (suite)

Instruments de couverture (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Effet de l'instrument de couverture								
	Référence de l'emprunt couvert	Taux payé		Taux reçu (7)		Charges et produits constatés depuis l'origine du contrat		Catégorie d'emprunt (8)	
		Index (5)	Niveau de taux (6)	Index	Niveau de taux	Charges c/668	Produits c/768	Avant opération de couverture	Après opération de couverture
Taux fixe (total)						0,00	0,00		
Taux variable simple (total)						0,00	0,00		
Taux complexe (total) (2)						0,00	0,00		
Total						0,00	0,00		

(5) Indiquer l'index utilisé ou la formule de taux.

(6) Pour les emprunts à taux variable, indiquer le niveau à la date de vote du budget.

(7) A compléter si l'instrument de couverture est un *swap*.

(8) Catégorie d'emprunt. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE DETTE POUR FINANCER L'EMPRUNT D'UN AUTRE ORGANISME	A2.6

A2.6 – DETTE POUR FINANCER L'EMPRUNT D'UN AUTRE ORGANISME (1)

REPARTITION PAR PRÊTEUR	Dette en capital à l'origine (2)	Dette en capital au 01/01/N de l'exercice	Annuité à payer au cours de l'exercice	Dont	
				Intérêts (3)	Capital
TOTAL	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<u>Auprès des organismes de droit privé</u>	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<u>Auprès des organismes de droit public</u>	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<u>Dettes provenant d'émissions obligataires</u> (ex : émissions publiques ou privées)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Il s'agit des cas où une collectivité ou un établissement public accepte de prendre en charge l'emprunt au profit d'un autre organisme sans qu'il y ait pour autant transfert du contrat.

(2) La dette en capital à l'origine correspond à la part de dette prise en charge par la commune.

(3) Il s'agit des intérêts dus au titre du contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 et des intérêts éventuels dus au titre du contrat d'échange et comptabilisés à l'article 668.

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE AUTRES DETTES	A2.7

A2.7 – AUTRES DETTES

(Issues des engagements juridiques pris autres que ceux destinés à financer la prise en charge d'un emprunt)

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN METHODES UTILISEES POUR LES AMORTISSEMENTS	A3

A3 – AMORTISSEMENTS – METHODES UTILISEES

CHOIX DE L'ASSEMBLEE DELIBERANTE	Délibération du
Biens de faible valeur Seuil unitaire en deçà duquel les immobilisations de peu de valeur s'amortissent sur un an (article R. 2321-1 du CGCT) : 1000 €	2006-06-30

Procédure d'amortissement (linéaire, dégressif, variable)	Catégories de biens amortis	Durée (en années)	
L	Frais d'études documents d'urbanisme	10	30/06/2006
L	Frais d'études non suivis de réalisations	5	30/06/2006
L	Logiciels	2	30/06/2006
L	Voitures	8	30/06/2006
L	Camions et véhicules industriels	8	30/06/2006
L	Containers plates-formes déchets	8	30/06/2006
L	Mobilier	15	30/06/2006
L	Matériel de bureau électriques et électroniques	6	30/06/2006
L	Matériels informatique	3	30/06/2006
L	Matériels classiques	8	30/06/2006
L	Coffres-forts	30	30/06/2006
L	Installations et appareils de chauffage	15	30/06/2006
L	Equipements de garages et ateliers	15	30/06/2006
L	Equipements de cuisine	10	30/06/2006
L	Installations de voirie	30	30/06/2006
L	Plantations	15	30/06/2006
L	Autres agencements et aménagements de terrains	30	30/06/2006
L	Bâtiments légers et abris	10	30/06/2006
L	Agencements et aménagements de bâtiments	20	30/06/2006
L	Immeubles productifs de revenus	30	30/06/2006
L	Subventions versées à des personnes privées	5	08/09/2006
L	Subventions versées à des personnes publiques	15	08/09/2006
L	Effacement des réseaux	30	23/10/2017

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN ETAT DES PROVISIONS	A4

A4 – ETAT DES PROVISIONS

Nature de la provision	Montant de la provision de l'exercice (1)	Date de constitution de la provision	Montant des provisions constituées au 01/01/N	Montant total des provisions constituées	Montant des reprises	SOLDE
PROVISIONS BUDGETAIRES						
Provisions pour risques et charges (2)	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
Provisions pour dépréciation (2)	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL PROVISIONS BUDGETAIRES	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
PROVISIONS SEMI-BUDGETAIRES						
Provisions pour risques et charges (2)	110 221,08		0,00	110 221,08	0,00	110 221,08
Remboursement de dette	110 221,08	10/04/2017	0,00	110 221,08	0,00	110 221,08
Provisions pour dépréciation (2)	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL PROVISIONS SEMI-BUDGETAIRES	110 221,08		0,00	110 221,08	0,00	110 221,08

(1) Provisions nouvelles ou abondement d'une provision déjà constituée.

(2) Indiquer l'objet de la provision (exemples : provision pour litiges au titre du procès, provisions pour dépréciation des immobilisations de l'équipement).

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN ETALEMENT DES PROVISIONS	A5

A5 – ETALEMENT DES PROVISIONS (1)

Nature de la provision	Objet	Montant total de la provision à constituer	Durée	Montant des provisions constituées au 01/01/N	Provision constituée au titre de l'exercice	Montant restant à provisionner
Provisions pour risques	Provisions pour risques	243 449,27	0	0,00	243 449,27	0,00

(1) Il s'agit des provisions figurant dans le tableau précédent « Etat des provisions » qui font l'objet d'un étalement.

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN EQUILIBRE DES OPERATIONS FINANCIERES – DEPENSES	A6.1

DEPENSES A COUVRIR PAR DES RESSOURCES PROPRES

Art. (1)	Libellé (1)	Propositions nouvelles	Vote (2)
DEPENSES TOTALES A COUVRIR PAR DES RESSOURCES PROPRES =A + B		624 674,00	I 624 674,00
16 Emprunts et dettes assimilées (A)		548 100,00	548 100,00
1631	Emprunts obligataires	0,00	0,00
1641	Emprunts en euros	499 300,00	499 300,00
1643	Emprunts en devises	8 000,00	8 000,00
16441	Opérat° afférentes à l'emprunt	0,00	0,00
1671	Avances consolidées du Trésor	0,00	0,00
1672	Emprunts sur comptes spéciaux du Trésor	0,00	0,00
1678	Autres emprunts et dettes	19 700,00	19 700,00
1681	Autres emprunts	0,00	0,00
1682	Bons à moyen terme négociables	0,00	0,00
1687	Autres dettes	21 100,00	21 100,00
Dépenses et transferts à déduire des ressources propres (B)		76 574,00	76 574,00
10...	<i>Reprise de dotations, fonds divers et réserves</i>		
10...	Reversement de dotations, fonds divers et réserves		
10226	Taxe d'aménagement	1 389,00	1 389,00
139	<i>Subv. invest. transférées cpte résultat</i>	6 440,00	6 440,00
020	Dépenses imprévues	68 745,00	68 745,00

	Op. de l'exercice I	Restes à réaliser en dépenses de l'exercice précédent (3) (4)	Solde d'exécution D001 (3) (4)	TOTAL II
Dépenses à couvrir par des ressources propres	624 674,00	19 153,48	529 802,64	1 173 630,12

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes.

(2) Crédits de l'exercice votés lors de la séance.

(3) Inscrire uniquement si le compte administratif est voté ou en cas de reprise anticipée des résultats de l'exercice précédent.

(4) Indiquer le montant correspondant figurant en II - Présentation générale du budget – vue d'ensemble.

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN EQUILIBRE DES OPERATIONS FINANCIERES – RECETTES	A6.2

RESSOURCES PROPRES

Art. (1)	Libellé (1)	Propositions nouvelles	Vote (2)
RECETTES (RESSOURCES PROPRES) = a + b		1 681 367,00	III 1 681 367,00
Ressources propres externes de l'année (a)		131 000,00	131 000,00
10222	FCTVA	51 000,00	51 000,00
10223	TLE	0,00	0,00
10226	Taxe d'aménagement	80 000,00	80 000,00
10228	Autres fonds	0,00	0,00
13146	Attributions de compensation d'investissement	0,00	0,00
13246	Attributions de compensation d'investissement	0,00	0,00
138	Autres subvent° invest. non transf.	0,00	0,00
139146	Attributions de compensation d'investissement	0,00	0,00
26...	Participations et créances rattachées		
27...	Autres immobilisations financières		
Ressources propres internes de l'année (b) (3)		1 550 367,00	1 550 367,00
15...	Provisions pour risques et charges		
169	Primes de remboursement des obligations	0,00	0,00
26...	Participations et créances rattachées		
27...	Autres immobilisations financières		
28...	Amortissement des immobilisations		
2802	Frais liés à la réalisation des document	10 066,00	10 066,00
28031	Frais d'études	2 898,00	2 898,00
28033	Frais d'insertion	0,00	0,00
2804132	Subv. Dpt : Bâtiments, installations	2 867,00	2 867,00
28041582	GFP : Bâtiments, installations	9 063,00	9 063,00
2804182	Autres org pub - Bâtiments et installat°	593,00	593,00
280421	Privé : Bien mobilier, matériel	0,00	0,00
280422	Privé : Bâtiments, installations	31,00	31,00
2804422	Sub nat privé - Bâtiments et installat°	1 356,00	1 356,00
28051	Concessions et droits similaires	8 632,00	8 632,00
28121	Plantations d'arbres et d'arbustes	4 035,00	4 035,00
28152	Installations de voirie	4 499,00	4 499,00
281568	Autres matériels, outillages incendie	454,00	454,00
281571	Matériel roulant	14 452,00	14 452,00
281578	Autre matériel et outillage de voirie	5 086,00	5 086,00
28158	Autres installat°, matériel et outillage	2 063,00	2 063,00
28181	Installations générales, aménagt divers	5 819,00	5 819,00
28182	Matériel de transport	5 269,00	5 269,00
28183	Matériel de bureau et informatique	18 584,00	18 584,00
28184	Mobilier	18 631,00	18 631,00
28188	Autres immo. corporelles	52 602,00	52 602,00
29...	Prov. pour dépréciat° immobilisations		
39...	Prov. dépréciat° des stocks et en-cours		
481...	Charges à rép. sur plusieurs exercices		
4817	Pénalités de renégociation de la dette	3 694,00	3 694,00
49...	Prov. dépréc. comptes de tiers		
59...	Prov. dépréc. comptes financiers		
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00
021	Virement de la sect° de fonctionnement	1 379 673,00	1 379 673,00

	Opérations de l'exercice III	Restes à réaliser en recettes de l'exercice précédent (4) (5)	Solde d'exécution R001 (4) (5)	Affectation R1068 (4)	TOTAL IV
Total ressources propres disponibles	1 681 367,00	0,00	0,00	548 956,12	2 230 323,12

	Montant	
Dépenses à couvrir par des ressources propres	II	1 173 630,12
Ressources propres disponibles	IV	2 230 323,12
Solde	V = IV – II (6)	1 056 693,00

(1) Les comptes 15, 169, 26, 27, 28, 29, 39, 481, 49 et 59 sont à détailler conformément au plan de comptes.

(2) Crédits de l'exercice votés lors de la séance.

(3) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 sont présentés uniquement si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

(4) Inscrire uniquement si le compte administratif est voté ou en cas de reprise anticipée des résultats de l'exercice précédent.

(5) Indiquer le montant correspondant figurant en II - Présentation générale du budget – vue d'ensemble.

(6) Indiquer le signe algébrique.

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN ETAT DE VENTILATION DES DEPENSES ET RECETTES DES SERVICES D'EAU ET D'ASSAINISSEMENT – SECTION DE FONCTIONNEMENT	A7.1.1

Cet état ne contient pas d'information.

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN ETAT DE VENTILATION DES DEPENSES ET RECETTES DES SERVICES D'EAU ET D'ASSAINISSEMENT – SECTION D'INVESTISSEMENT	A7.1.2

Cet état ne contient pas d'information.

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN ETAT DES CHARGES TRANSFEREES	A8

A8 – ETAT DES CHARGES TRANSFEREES

Exercice	Nature de la dépense transférée	Durée de l'étalement (en mois)	Date de la délibération	Montant de la dépense transférée au compte 481 (I)	Montant amorti au titre des exercices précédents (II)	Montant de la dotation aux amortissements de l'exercice (c/6812) (III)	Solde (1)
TOTAL				0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Correspond au montant de la charge restant à amortir = I – (II + III).

Exercice	Nature de la dépense transférée	Durée de l'étalement (en mois)	Date de la délibération	Montant de la dépense transférée au compte 481 (I)	Montant amorti au titre des exercices précédents (II)	Montant de la dotation aux amortissements de l'exercice (c/6862) (III)	Solde (1)
TOTAL				0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Correspond au montant de la charge restant à amortir = I – (II + III).

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN – DETAIL DES OPERATIONS POUR COMPTE DE TIERS	A9

A9 – CHAPITRE D'OPERATIONS POUR COMPTE DE TIERS (Détail) (1)

- (1) Ouvrir un cadre par opération pour compte de tiers.
- (2) Ensemble des réalisations connues (hors restes à réaliser).
- (3) A remplir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.
- (4) Total = Restes à réaliser N-1 + Nouveaux crédits votés.
- (5) Inscrire le chapitre et la nature des travaux.
- (6) Le chapitre 45 doit être détaillé conformément au plan de comptes, tant en dépenses qu'en recettes.
- (7) Indiquer le chapitre.

IV – ANNEXES	IV
ENGAGEMENTS HORS BILAN – ENGAGEMENTS DONNES ET RECUS EMPRUNTS GARANTIS PAR LA COMMUNE OU L'ETABLISSEMENT	B1.1

B1.1 – ETAT DES EMPRUNTS GARANTIS PAR LA COMMUNE OU L'ETABLISSEMENT (art. L. 2313-1 6°, L. 5211-36 et L. 5711-1 du CGCT)

Désignation du bénéficiaire	Année de mobilisation et profil d'amortissement de l'emprunt (1)		Objet de l'emprunt garanti	Organisme prêteur ou chef de file	Montant initial	Capital restant dû au 01/01/N	Durée résiduelle	Périodicité des remboursements (2)	Taux initial			Taux à la date de vote du budget (6)			Catégorie d'emprunt (7)	Indices ou devises pouvant modifier l'emprunt	Annuité garantie au cours de l'exercice	
	Année	Profil							Taux (3)	Index (4)	Taux actuariel (5)	Taux (3)	Index (4)	Niveau de taux			En intérêts (8)	En capital
Total des emprunts contractés par des collectivités ou des EP (hors logements sociaux)					269 000,00	121 193,41										5 574,90	1 838,90	
DEPARTEMENT DU MORBIHAN	2008	X Autres	Construction de 4 logements locatifs à L'Orée du Bois contre garantie au Département	CAISSE DES DEPOTS	269 000,00	121 193,41	31,00	A	F	4,600	F	4,600	A-1	EURO	5 574,90	1 838,90		
Total des emprunts autres que ceux contractés par des collectivités ou des EP (hors logements sociaux)					140 000,00	45 917,10										2 723,01	3 613,18	
OGEC ST LOUIS	2009	X Autres	Extension de l'école Saint Louis	CREDIT MUTUEL DE BRETAGNE	140 000,00	45 917,10	10,42	M	F	4,150	F	4,150	A-1	EURO	2 723,01	3 613,18		
Total des emprunts contractés pour des opérations de logement social					5 188 543,27	2 464 582,52										80 191,89	110 278,04	
	2010	X Autres	Travaux au logement foyer		200 000,00	45 632,42	5,00	T	F	2,710	F	2,710	A-1	EURO	1 165,20	8 640,27		
BRETAGNE SUD HABITAT	2204	X Autres	Neuf pavillons HLM à la Métairie de Bas	CAISSE DES DEPOTS	567 000,00	227 026,01	22,00	A	F	3,200	F	3,200	A-1	EURO	7 264,83	6 391,52		
BRETAGNE SUD HABITAT	1987	X Autres	Construction de 12 logements locatifs-20 bis rue du Calvaire	CAISSE DES DEPOTS	583 788,27	187 880,81	7,00	A	F	4,940	F	4,940	A-1	EURO	9 365,93	23 074,21		

Désignation du bénéficiaire	Année de mobilisation et profil d'amortissement de l'emprunt (1)		Objet de l'emprunt garanti	Organisme prêteur ou chef de file	Montant initial	Capital restant dû au 01/01/N	Durée résiduelle	Périodicité des remboursements (2)	Taux initial			Taux à la date de vote du budget (6)			Catégorie d'emprunt (7)	Indices ou devises pouvant modifier l'emprunt	Annuité garantie au cours de l'exercice	
	Année	Profil							Taux (3)	Index (4)	Taux actuariel (5)	Taux (3)	Index (4)	Niveau de taux			En intérêts (8)	En capital
Bretagne Sud Habitat	2010	C	Construction de 17 Logements sociaux à La Ville frabourg	CAISSE DES DEPOTS	1 077 000,00	485 446,22	33,00	A	V		2,400	V		2,400	A-1	EURO	11 697,83	9 852,88
Bretagne sud habitat	2011	X Autres	Constructions de 17 logements sociaux à-la Ville Frabourg par Bretagne Sud Habitat	CAISSE DES DEPOTS	221 500,00	97 857,88	34,00	A	F		1,600	F		1,600	A-1	EURO	2 231,01	2 200,22
CCAS NIVILLAC	2005	X Autres	Acquisition du logement foyer par le-C.C.A.S.	CAISSE DES DEPOTS	1 300 000,00	930 420,67	18,00	A	F		3,400	F		3,400	A-1	EURO	34 237,54	38 572,60
CCAS NIVILLAC	2009	X Autres	Achat par le CCASS du bâtiment du Quartier de l'Avenir et du bâtiment des Religi-euses		1 000 000,00	425 551,50	22,00	A	F		3,000	F		3,000	A-1	EURO	12 766,55	11 410,50
CCAS NIVILLAC	2010	X Autres	Travaux de réhabilitation du bâtiment-des religieuses	CREDIT AGRICOLE	200 000,00	45 632,41	5,00	T	F		2,710	F		2,710	A-1	EURO	1 149,32	8 640,28
OGEC Sainte Thérèse	2008	X Autres	Contruction d'une classe à l'école Sainte Thérèse	CREDIT AGRICOLE	39 255,00	19 134,60	11,67	M	F		1,700	F		1,700	A-1	EURO	313,68	1 495,56
TOTAL GENERAL					5 597 543,27	2 631 693,03											88 489,80	115 730,12

(1) Indiquer C pour amortissement constant, P pour amortissement progressif, F pour in fine, X pour autres (à préciser).

(2) Indiquer la périodicité des remboursements A : annuelle ; M : mensuelle ; B : bimestrielle ; S : semestrielle ; T : trimestrielle ; X : autre.

(3) Type de taux d'intérêt : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).

(4) Indiquer le type d'index (ex. EURIBOR 3 mois ...).

(5) Taux annuel, tous frais compris.

(6) Taux hors opération de couverture. Pour les emprunts à taux variable, indiquer le niveau à la date de vote du budget.

(7) Catégorie d'emprunt hors opération de couverture. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).

(8) Il s'agit des intérêts dus au titre du contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 « Intérêts réglés à l'échéance » (intérêts décaissés).

IV – ANNEXES	IV
ENGAGEMENTS HORS BILAN – CALCUL DU RATIO D'ENDETTEMENT RELATIF AUX GARANTIES D'EMPRUNT	B1.2

B1.2 – CALCUL DU RATIO D'ENDETTEMENT RELATIF AUX GARANTIES D'EMPRUNT

Calcul du ratio de l'article L. 2252-1 du CGCT	Valeur en euros	
Total des annuités déjà garanties à échoir dans l'exercice (1)	A	203 366,53
Total des premières annuités entières des nouvelles garanties de l'exercice (1)	B	0,00
Annuité nette de la dette de l'exercice (2)	C	715 699,39
Provisions pour garanties d'emprunts	D	0,00
Total des annuités d'emprunts garantis de l'exercice	I = A+ B + C - D	919 065,92
Recettes réelles de fonctionnement	II	3 754 782,00

Part des garanties d'emprunt accordées au titre de l'exercice en % (3)	I / II	24,48
---	---------------	--------------

(1) Hors opérations visées par l'article L. 2252-2 du CGCT.

(2) Cf. définition de l'article D. 1511-30 du CGCT.

(3) Les garanties d'emprunt accordées au titre d'un exercice ne doivent pas représenter plus de 50 % des recettes réelles de fonctionnement de ce même exercice.

IV – ANNEXES	IV
ENGAGEMENTS HORS BILAN – ENGAGEMENTS DONNES ET RECUS ETAT DES CONTRATS DE CREDIT-BAIL	B1.3

B1.3 – 8016 ETAT DES CONTRATS DE CREDIT-BAIL

(1) Indiquer l'objet du bien mobilier ou immobilier.

(2) Total = (N+1, N+2, N+3, N+4) + restant cumul.

IV – ANNEXES	IV
ENGAGEMENTS HORS BILAN – ENGAGEMENTS DONNES ET RECUS ETAT DES CONTRATS DE PARTENARIAT PUBLIC-PRIVE	B1.4

B1.4 – ETAT DES CONTRATS DE PARTENARIAT PUBLIC-PRIVE

(1) Somme des rémunérations relatives à l'investissement restant à verser au cocontractant pour la durée restante du contrat de PPP au 01/01/N.

(2) Montant inscrit à la colonne précédente déduction faite de la somme des participations reçues d'autres collectivités publiques au titre de la part investissement.

IV – ANNEXES	IV
ENGAGEMENTS HORS BILAN – ENGAGEMENTS DONNES ET RECUS ETAT DES AUTRES ENGAGEMENTS DONNES	B1.5

B1.5 – ETAT DES AUTRES ENGAGEMENTS DONNES

Année d'origine	Nature de l'engagement	Organisme bénéficiaire	Durée en années	Périodicité	Dettes en capital à l'origine	Dettes en capital 1/1/N	Annuité à verser au cours de l'exercice
	8017 Subventions à verser en annuités				0,00	0,00	0,00
	8018 Autres engagements donnés				0,00	0,00	0,00
	Au profit d'organismes publics				0,00	0,00	0,00
	Au profit d'organismes privés (1)				0,00	0,00	0,00
	TOTAL				0,00	0,00	0,00

(1) Concernant les garanties accordées à l'Agence France Locale (Article L.1611-3-2 du CGCT) :

- l' « Organisme bénéficiaire » de la garantie est toute personne titulaire d'un « titre éligible » émis ou créé par l'Agence France Locale ;
- la rubrique « Périodicité » n'est pas remplie car la garantie n'a pas de périodicité. La garantie est d'une durée totale indiquée à la colonne qui précède ;
- la colonne « Dettes en capital à l'origine » correspond au montant total de la garantie accordée aux titulaires d'un titre éligible ;
- la colonne « Dettes en capital 1/1/N » correspond au montant résiduel de la garantie au 1/1/N ;
- la colonne « Annuité à verser au cours de l'exercice » n'est pas remplie car l'octroi de la garantie n'implique pas que des versements annuels aient lieu. Des versements ne seront effectués qu'en cas d'appel de la garantie.

IV – ANNEXES	IV
ENGAGEMENTS HORS BILAN – ENGAGEMENTS DONNES ET RECUS ETAT DES ENGAGEMENTS RECUS	B1.6

B1.6 – ETAT DES ENGAGEMENTS RECUS

Année d'origine	Nature de l'engagement	Organisme émetteur	Durée en années	Périodicité	Créance en capital à l'origine	Créance en capital 01/01/N	Annuité reçue au cours de l'exercice
	8026	Redevance de crédit-bail restant à recevoir (crédit-bail immobilier)			0,00	0,00	0,00
	8027	Subventions à recevoir par annuités (annuités restant à recevoir)			0,00	0,00	0,00
	8028	Autres engagements reçus			0,00	0,00	0,00
	A l'exception de ceux reçus des entreprises				0,00	0,00	0,00
	Engagements reçus des entreprises				0,00	0,00	0,00
	TOTAL				0,00	0,00	0,00

IV – ANNEXES	IV
ENGAGEMENTS HORS BILAN – ENGAGEMENTS DONNES ET RECUS SUBVENTIONS VERSEES DANS LE CADRE DU VOTE DU BUDGET	B1.7

B1.7 – SUBVENTIONS VERSEES DANS LE CADRE DU VOTE DU BUDGET

(Article L. 2311-7 du CGCT)

Article (1)	Subventions (2)	Objet (3)	Nom de l'organisme	Nature juridique de l'organisme	Montant de la subvention
INVESTISSEMENT					
FONCTIONNEMENT					
6574	Participations scolaires	Fournitures et activités	Amicale Laïques Petis Murins	Association	11 198,00
6574	Indemnité de piégeage	Piégeage de ragondins	Divers particuliers	Personne physique	585,00
6574	Subventions diverses	Fonctionnement associatif	Diverses associations	Association	24 075,00
6574	Participations scolaires	Fournitures et activités	OGEC Saint Louis	Association	19 504,00
6574	Participations scolaires	Fonctionnement école	OGEC Saint Louis	Association	162 349,00
6574	Participations scolaires	Musique	OGEC Saint Louis	Association	9 786,00
6574	Participations scolaires	Fournitures et activités	OGEC Saint Michel	Association	2 818,00
6574	Participations scolaires	Fonctionnement école	OGEC Saint Michel	Association	22 961,00
6574	Participations scolaires	Musique	OGEC Saint Michel	Association	1 424,00
6574	Participations scolaires	Fournitures et activités	OGEC Sainte Thérèse	Association	4 524,00
6574	Participations scolaires	Fonctionnement école	OGEC Sainte Thérèse	Association	40 077,00
6574	Participations scolaires	Musique	OGEC Sainte Thérèse	Association	2 222,00
6574	Participations scolaires	Cantine	OGEC Sainte Thérèse	Association	13 150,00
6574	Participations scolaires	Cantine	OGEC Saint michel	Association	4 000,00

(1) Indiquer l'article d'imputation de la subvention.

(2) Dénomination ou numéro éventuel de la subvention.

(3) Objet pour lequel est versée la subvention.

IV – ANNEXES	IV
ENGAGEMENTS HORS BILAN AUTORISATIONS DE PROGRAMME ET CREDITS DE PAIEMENT	B2.1

B2.1 – SITUATION DES AUTORISATIONS DE PROGRAMME ET CREDITS DE PAIEMENT

(1) Il s'agit des réalisations effectives correspondant aux mandats émis.

(2) Il s'agit du montant prévu initialement par l'échéancier corrigé des révisions.

IV – ANNEXES	IV
ENGAGEMENTS HORS BILAN AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT ET CREDITS DE PAIEMENT	B2.2

B2.2 – SITUATION DES AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT ET CREDITS DE PAIEMENT

(1) Il s'agit des réalisations effectives correspondant aux mandats émis.

(2) Il s'agit du montant prévu initialement par l'échéancier corrigé des révisions.

IV – ANNEXES	IV
ENGAGEMENTS HORS BILAN ETAT DES RECETTES GREVEES D'UNE AFFECTATION SPECIALE	B3

B3 – ETAT DES RECETTES GREVEES D'UNE AFFECTATION SPECIALE

TOTAL Reste à employer au 01/01/N :		0,00	
TOTAL Recettes	0,00	Total Dépenses	0,00
TOTAL Reste à employer au 31/12/N :		0,00	

IV – ANNEXES	IV
AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS – ETAT DU PERSONNEL AU 01/01/N	C1

C1 – ETAT DU PERSONNEL AU 01/01/N

GRADES OU EMPLOIS (1)	CATEGORIES (2)	EMPLOIS BUDGETAIRES (3)			EFFECTIFS POURVUS SUR EMPLOIS BUDGETAIRES EN ETPT (4)		
		EMPLOIS PERMANENTS À TEMPS COMPLET	EMPLOIS PERMANENTS À TEMPS NON COMPLET	TOTAL	AGENTS TITULAIRES	AGENTS NON TITULAIRES	TOTAL
EMPLOIS FONCTIONNELS (a)		1,00	0,00	1,00	1,00	0,00	1,00
Directeur général des services	A	1,00	0,00	1,00	1,00	0,00	1,00
Directeur général adjoint des services		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Directeur général des services techniques		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Emplois créés au titre de l'article 6-1 de la loi n° 84-53		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE ADMINISTRATIVE (b)		10,00	1,00	11,00	9,91	0,12	10,03
Adjoint administratif territorial	C	2,00	1,00	3,00	2,00	0,12	2,12
Adjoint administratif territorial principal de 1re classe	C	1,00	0,00	1,00	1,00	0,00	1,00
Adjoint administratif territorial principal de 2e classe	C	5,00	0,00	5,00	4,91	0,00	4,91
Attaché Principal	A	1,00	0,00	1,00	1,00	0,00	1,00
Rédacteur Principal de 1ère Classe	B	1,00	0,00	1,00	1,00	0,00	1,00
FILIERE TECHNIQUE (c)		11,00	14,00	25,00	15,98	3,41	19,39
Adjoint technique territorial	C	3,00	12,00	15,00	6,41	3,41	9,82
Adjoint technique territorial principal de 1re classe	C	4,00	0,00	4,00	4,00	0,00	4,00
Adjoint technique territorial principal de 2e classe	C	1,00	2,00	3,00	2,57	0,00	2,57
Agent de Maîtrise Principal	C	1,00	0,00	1,00	1,00	0,00	1,00
Ingénieur	A	1,00	0,00	1,00	1,00	0,00	1,00
Technicien Principal de 1ère Classe	B	1,00	0,00	1,00	1,00	0,00	1,00
FILIERE SOCIALE (d)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE MEDICO-SOCIALE(e)		0,00	3,00	3,00	1,81	0,47	2,28
Agent spécialisé principal de 1re classe des écoles maternelles	C	0,00	2,00	2,00	1,81	0,00	1,81
Agent spécialisé principal de 2e classe des écoles maternelles	C	0,00	1,00	1,00	0,00	0,47	0,47
FILIERE MEDICO-TECHNIQUE (f)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE SPORTIVE (g)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE CULTURELLE (h)		3,00	0,00	3,00	1,00	1,00	2,00
Adjoint territorial du patrimoine	C	2,00	0,00	2,00	0,00	1,00	1,00
Assistant de Conservation Principal de 1ère Classe	B	1,00	0,00	1,00	1,00	0,00	1,00
FILIERE ANIMATION (i)		5,00	19,00	24,00	5,13	2,43	7,56
Adjoint d'Animation 2ème Classe	C	1,00	2,00	3,00	1,00	1,00	2,00
Adjoint territorial d'animation	C	2,00	16,00	18,00	1,37	1,43	2,80

GRADES OU EMPLOIS (1)	CATEGORIES (2)	EMPLOIS BUDGETAIRES (3)			EFFECTIFS POURVUS SUR EMPLOIS BUDGETAIRES EN ETPT (4)		
		EMPLOIS PERMANENTS À TEMPS COMPLET	EMPLOIS PERMANENTS À TEMPS NON COMPLET	TOTAL	AGENTS TITULAIRES	AGENTS NON TITULAIRES	TOTAL
Adjoint territorial d'animation principal de 2e classe	C	1,00	1,00	2,00	1,76	0,00	1,76
Animateur Principal de 2ème Classe	B	1,00	0,00	1,00	1,00	0,00	1,00
FILIERE POLICE (j)		1,00	0,00	1,00	1,00	0,00	1,00
Chef de Service de Police Municipale	B	1,00	0,00	1,00	1,00	0,00	1,00
EMPLOIS NON CITES (k) (5)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL GENERAL (b + c + d + e + f + g + h + i + j + k)		30,00	37,00	67,00	34,83	7,43	42,26

(1) Les grades ou emplois sont désignés conformément à la circulaire n° NOR : INTB9500102C du 23 mars 1995. Les emplois fonctionnels sont également comptabilisés dans leur filière d'origine.

(2) Catégories : A, B ou C.

(3) Emplois budgétaires créés par l'assemblée délibérante. Les emplois permanents à temps complet sont comptabilisés pour une unité, les emplois à temps non complet sont comptabilisés à hauteur de la quotité de travail prévue par la délibération créant l'emploi.

(4) Equivalent temps plein annuel travaillé (ETPT). Le décompte est proportionnel à l'activité des agents, mesurée par leur quotité de temps de travail et par leur période d'activité sur l'année :

ETPT = Effectifs physiques * quotité de temps de travail * période d'activité dans l'année

Exemple : un agent à temps plein (quotité de travail = 100 %) présent toute l'année correspond à 1 ETPT ; un agent à temps partiel, à 80 % (quotité de travail = 80 %) présent toute l'année correspond à 0,8 ETPT ; un agent à temps partiel, à 80 % (quotité de travail = 80 %) présent la moitié de l'année (ex : CDD de 6 mois, recrutement à mi-année) correspond à 0,4 ETPT (0,8 * 6 / 12).

(5) Par exemple : emplois dont les missions ne correspondent pas à un cadre d'emploi existant, « emplois spécifiques » régis par l'article 139 ter de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 etc.

IV – ANNEXES	IV
AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS – ETAT DU PERSONNEL AU 01/01/N	C1

C1 – ETAT DU PERSONNEL AU 01/01/N (suite)

AGENTS NON TITULAIRES EN FONCTION AU 01/01/N	CATEGORIES (1)	SECTEUR (2)	REMUNERATION (3)		CONTRAT	
			Indice (8)	Euros	Fondement du contrat (4)	Nature du contrat (5)
Agents occupant un emploi permanent (6)				0,00		
Adjoint administratif territorial	C	ADM	347	0,00	A Autres	CDD Contractuel en CDD
Adjoint d'Animation 2ème Classe	C	ANIM	340	0,00	A Autres	CDD Contractuel en CDD
Adjoint d'Animation 2ème Classe	C	ANIM	340	0,00	A Autres	A Vacataire
Adjoint technique territorial	C	TECH	347	0,00	A Autres	CDD Contractuel en CDD
Adjoint technique territorial	C	TECH	347	0,00	A Autres	A Auxiliaire
Adjoint technique territorial	C	TECH	347	0,00	A Autres	A Auxiliaire
Adjoint technique territorial	C	TECH	347	0,00	A Autres	A Contractuel
Adjoint technique territorial	C	TECH	347	0,00	A Autres	A Contractuel
Adjoint technique territorial	C	TECH	347	0,00	A Autres	A Contractuel de droit privé (CAE)
Adjoint territorial d'animation	C	ANIM	347	0,00	A Autres	CDD Contractuel en CDD
Adjoint territorial d'animation	C	ANIM	347	0,00	A Autres	CDD Contractuel en CDD
Adjoint territorial d'animation	C	ANIM	347	0,00	A Autres	CDD Contractuel en CDD
Adjoint territorial d'animation	C	ANIM	347	0,00	A Autres	CDD Contractuel en CDD
Adjoint territorial d'animation	C	ANIM	347	0,00	A Autres	CDD Contractuel en CDD
Adjoint territorial d'animation	C	ANIM	347	0,00	A Autres	CDD Contractuel en CDD
Adjoint territorial d'animation	C	ANIM	347	0,00	A Autres	CDD Contractuel en CDD
Adjoint territorial d'animation	C	ANIM	347	0,00	A Autres	A Auxiliaire
Adjoint territorial d'animation	C	ANIM	347	0,00	A Autres	A Auxiliaire
Adjoint territorial d'animation	C	ANIM	347	0,00	A Autres	A Auxiliaire
Adjoint territorial d'animation	C	ANIM	347	0,00	A Autres	A Auxiliaire
Adjoint territorial d'animation	C	ANIM	347	0,00	A Autres	A Auxiliaire
Adjoint territorial d'animation	C	ANIM	347	0,00	A Autres	A Contractuel
Adjoint territorial d'animation	C	ANIM	347	0,00	A Autres	A Contractuel
Adjoint territorial d'animation	C	ANIM	347	0,00	A Autres	A Auxiliaire
Adjoint territorial d'animation	C	ANIM	347	0,00	A Autres	A Auxiliaire
Adjoint territorial du patrimoine	C	CULT	347	0,00	A Autres	CDD Contractuel en CDD
Agent spécialisé principal de 2e classe des écoles maternelles	C	MS	351	0,00	A Autres	A Contractuel
Agents occupant un emploi non permanent (7)				0,00		
TOTAL GENERAL				0,00		

(1) CATEGORIES: A, B et C.

(2) SECTEUR ADM : Administratif.
TECH : Technique.
URB : Urbanisme (dont aménagement urbain).

S : Social.
MS : Médico-social.
MT : Médico-technique.
SP : Sportif.
CULT : Culturel
ANIM : Animation.
PM : Police.
OTR : Missions non rattachables à une filière.

- (3) REMUNERATION : Référence à un indice brut (indiquer le niveau de l'indice brut) de la fonction publique ou en euros annuels bruts (indiquer l'ensemble des éléments de la rémunération brute annuelle).
- (4) CONTRAT : Motif du contrat (loi du 26 janvier 1984 modifiée) :
- 3-a° : article 3, 1er alinéa : accroissement temporaire d'activité.
 - 3-b : article 3, 2ème alinéa : accroissement saisonnier d'activité.
 - 3-1 : remplacement d'un fonctionnaire autorisé à servir à temps partiel ou indisponible (maladie, maternité...).
 - 3-2 : vacance temporaire d'un emploi.
 - 3-3-1° : absence de cadre d'emplois de fonctionnaires susceptibles d'assurer les fonctions correspondantes.
 - 3-3-2° : emplois du niveau de la catégorie A lorsque les besoins des services ou la nature des fonctions le justifient.
 - 3-3-3° : emplois de secrétaire de mairie des communes de moins de 1 000 habitants et de secrétaire des groupements composés de communes dont la population moyenne est inférieure à ce seuil.
 - 3-3-4° : emplois à temps non complet des communes de moins de 1 000 habitants et des groupements composés de communes dont la population moyenne est inférieure à ce seuil, lorsque la quotité de temps de travail est inférieure à 50 %.
 - 3-3-5° : emplois des communes de moins de 2 000 habitants et des groupements de communes de moins de 10 000 habitants dont la création ou la suppression dépend de la décision d'une autorité qui s'impose à la collectivité ou à l'établissement en matière de création, de changement de périmètre ou de suppression d'un service public.
 - 3-4 : article 21 de la loi n° 2012-347 : contrat à durée indéterminée obligatoirement proposée à un agent contractuel.
 - 38 : article 38 travailleurs handicapés catégorie C.
 - 47 : article 47 recrutements directs sur emplois fonctionnels
 - 110 : article 110 collaborateurs de groupes de cabinets.
 - 110-1 : collaborateurs de groupes d'élus.
 - A : autres (préciser).
- (5) Indiquer si l'agent contractuel est titulaire d'un contrat à durée déterminée (CDD) ou d'un contrat à durée indéterminée (CDI). Les contrats particuliers devront être labellisés « A / autres » et feront l'objet d'une précision (ex : « contrats aidés »).
- (6) Occupent un emploi permanent de la fonction publique territoriale, les agents non titulaires recrutés sur le fondement des articles 3-1, 3-2, 3-3, 38 et 47 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984, ainsi que les agents qui sont titulaires d'un contrat à durée indéterminée pris sur le fondement de l'article 21 de la loi n° 2012-347.
- (7) Occupent un emploi non permanent de la fonction publique territoriale, les agents non titulaires recrutés sur le fondement des articles 3, 110 et 110-1.
- (8) Si un contrat fixe comme référence de rémunération un traitement hors échelle, il convient de mentionner le chevron conformément à l'article 6 décret 85-1148 du 20 octobre 1985.

IV – ANNEXES	IV
AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS LISTE DES ORGANISMES DANS LESQUELS A ETE PRIS UN ENGAGEMENT FINANCIER	C2

C2 – LISTES DES ORGANISMES DANS LESQUELS A ETE PRIS UN ENGAGEMENT FINANCIER (articles L. 2313-1 et L. 2313-1-1 du CGCT)

Les documents financiers et comptables de ces organismes sont mis à la disposition du public à (1). Toute personne a le droit de demander communication.

La nature de l'engagement (2)	Nom de l'organisme	Raison sociale de l'organisme	Nature juridique de l'organisme	Montant de l'engagement
<u>Délégation de service public (3)</u>				
<u>Détention d'une part du capital</u>				
<u>Garantie ou cautionnement d'un emprunt</u>				
01/01/2018 - Neuf pavillons HLM à la Métairie de Bas	BRETAGNE SUD HABITAT		CAISSE DES DEPOTS	341 868,30
01/01/2018 - Acquisition du logement foyer par le-C.C.A.S.	CCAS NIVILLAC		CAISSE DES DEPOTS	1 384 212,35
01/01/2018 - Construction de 12 logements locatifs-20 bis rue d	BRETAGNE SUD HABITAT		CAISSE DES DEPOTS	281 896,48
01/01/2018 - Construction d'une classe supplémentaire-à l'école	Association les Chênes Verts		CREDIT MUTUEL DE BRETAGNE	14 458,15
01/01/2018 - Extension et mise aux normes de l'école-Saint Cry	OGECE SAINTE THERESE		CREDIT MUTUEL DE BRETAGNE	25 582,00
01/01/2018 - Construction de 4 logements locatifs à-L'Orée du B	DEPARTEMENT DU MORBIHAN		CAISSE DES DEPOTS	238 922,32
01/01/2018 - Extension de l'école Saint Louis	OGECE ST LOUIS		CREDIT MUTUEL DE BRETAGNE	68 656,42
01/01/2018 - Achat par le CCASS du bâtiment du Quartier de l'A	CCAS NIVILLAC			630 089,43
01/01/2018 - Travaux de réhabilitation du bâtiment-des religieu	CCAS NIVILLAC		CREDIT AGRICOLE	68 105,60
01/01/2018 - Travaux au logement foyer	Bretagne sud habitat	B.S.H.	Personne morale de droit privé	68 189,56
01/01/2018 - Constructions de 17 logements sociaux à-la Ville F	Bretagne sud habitat	B.S.H.	Personne morale de droit privé	135 501,69
01/01/2018 - Construction de 17 Logements sociaux à La Ville fr	Bretagne Sud Habitat	B.S.H.	Personne morale de droit privé	744 433,24
<u>Subventions supérieures à 75 000 € ou représentant plus de 50 % du produit figurant au compte de résultat de l'organisme</u>				
<u>Autres</u>				

(1) Hôtel de ville pour les communes et siège de l'établissement pour les EPCI, syndicat, etc. et autres lieux publics désignés par la commune ou l'établissement.

(2) Indiquer la date de la décision (délibérations, contrats ou décisions de l'exécutif).

(3) Préciser la nature de la délégation (concession, affermage, régie intéressée, ...).

IV – ANNEXES	IV
AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS LISTE DES ORGANISMES DE REGROUPEMENT	C3.1

**C3.1 – LISTE DES ORGANISMES DE REGROUPEMENT AUXQUELS ADHERE LA COMMUNE OU
L'ETABLISSEMENT**

DESIGNATION DES ORGANISMES	DATE D'ADHESION	MODE DE FINANCEMENT (1)	MONTANT DU FINANCEMENT
Etablissements publics de coopération intercommunale			
SIVU de La Roche Bernard	01/01/1973	Participation	82 958,57
Syndicat du Port de Plaisance de Folleux	01/01/1980		0,00
Arc Sud Bretagne	01/01/2011		0,00
Syndicat intercommunal Transports scolaires Queste	01/01/2018	Participation	1 000,00
Autres organismes de regroupement			

(1) Indiquer si le financement est fait par TPZ, TPU, TPU + fiscalité additionnelle, fiscalité additionnelle ou sans fiscalité propre.

IV – ANNEXES	IV
AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS LISTE DES ETABLISSEMENTS PUBLICS CREES PAR LA COMMUNE	C3.2

C3.2 – LISTE DES ETABLISSEMENTS PUBLICS CREES (1)

(1) Il s'agit de recenser les établissements publics créés par la collectivité pour l'exploitation directe d'un service public relevant de sa compétence.

Pour rappel, la collectivité a l'obligation de constituer une régie si le service concerné est de nature industrielle et commerciale (cf. article L. 1412-1 du CGCT) ou la faculté de constituer une régie si le service concerné est de nature administrative et n'est pas de ceux qui, par leur nature ou par la loi, ne peuvent être assurés que par la collectivité elle-même (cf. article L. 1412-2 du CGCT).

Les régies ainsi créées peuvent, au choix de la collectivité, être dotées :

- soit de la personnalité morale et de l'autonomie financière ;
- soit de la seule autonomie financière.

Cependant, il convient de préciser que seules les régies dotées de la personnalité morale et de l'autonomie financière sont dénommées établissement public et doivent être recensées dans cet état.

IV – ANNEXES	IV
AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS LISTE DES SERVICES INDIVIDUALISES DANS UN BUDGET ANNEXE	C3.3

C3.3 – LISTE DES SERVICES INDIVIDUALISES DANS UN BUDGET ANNEXE

Catégorie d'établissement	Intitulé / objet de l'établissement	Date de création	N° et date de délibération	N° SIRET	Nature de l'activité (SPIC/SPA)	TVA (oui / non)
Supérette	Supérette	01/01/2009	- 04/05/2009		Commerce	Oui
Assainissement collectif	Assainissement collectif	01/01/2011	- 06/12/2010		Assainissement collectif	Oui
Lotissements	Lotissements NIVILLAC	01/01/2016	2015D101 - 14/12/2015		Lotissement	Oui

IV – ANNEXES	IV
AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS LISTE DES SERVICES ASSUJETTIS A LA TVA ET NON ERIGES EN BUDGET ANNEXE	C3.4

C3.4 – LISTE DES SERVICES ASSUJETTIS A LA TVA ET NON ERIGES EN BUDGET ANNEXE

Catégorie d'établissement	Intitulé / objet de l'établissement	Date de création	N° et date de délibération	Nature de l'activité (SPIC/SPA)
Service culturel	Culture- Spectacles	01/01/2018 01/01/2018	- 01/01/2018 2018D01 - 29/01/2018	SPA

IV – ANNEXES	IV
DECISIONS EN MATIERE DE TAUX DE CONTRIBUTIONS DIRECTES	D1

D1 – TAUX DE CONTRIBUTIONS DIRECTES

Libellés	Bases notifiées (si connues à la date de vote)	Variation des bases/(N-1) (%)	Taux appliqués par décision de l'assemblée délibérante (%)	Variation de taux/N-1 (%)	Produit voté par l'assemblée délibérante	Variation du produit/N-1 (%)
Taxe d'habitation	4 182 000,00	2,48	18,99	0,00	794 162,00	2,48
TFPB	3 293 000,00	2,31	23,79	0,00	783 405,00	2,32
TFPNB	278 700,00	-1,73	49,89	0,00	139 043,00	-1,73
CFE	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL	7 753 700,00	1,93			1 716 610,00	2,05

IV – ANNEXES	IV
ARRETE ET SIGNATURES	D2

Nombre de membres en exercice : 27

Nombre de membres présents : 20

Nombre de suffrages exprimés : 22

VOTES :

Pour : 17

Contre : 5

Abstentions : 0

Date de convocation : 29/03/2018

Présenté par le Maire (1),
A NIVILLAC, le 09/04/2018
le Maire,

Délibéré par l'assemblée (2), réunie en session ordinaire
A NIVILLAC, le 09/04/2018
Les membres de l'assemblée délibérante (2),

AMELINE Yolande	
CHESNIN Nicolas	
DAVID Guy	
DAVID Gérard	
DENIGOT Béatrice	
DESMOTS Isabelle	
FREOUR Jean-Claude	
GERARD-KNIGHT Marie-Noëlle	
GERGAUD Henri	
GOMBAUD Jean-Paul	
GRUEL Nathalie	
GUIHARD Alain	
HUGUET Evelyne	
LE HUR Jérôme	
LORJOUX Laurent	
OILLIC Jean-Paul	
PANHELLEUX Françoise	
PERRAUD Chantal	
PERRONNEAU Claire-Lise	
PHILIPPE Jocelyne	
PRAT Pierre	

IV – ANNEXES	IV
ARRETE ET SIGNATURES	D2

SEIGNARD Jérôme	
-----------------	--

Certifié exécutoire par le Maire (1), compte tenu de la transmission en préfecture, le 01/01/2018, et de la publication le 01/01/2018

A NIVILLAC, le 09/04/2018

(1) Indiquer le maire ou le président de l'organisme.

(2) L'assemblée délibérante étant : le conseil municipal.